



ORGANISATION INTERNATIONALE DE DROIT DU DÉVELOPPEMENT

Créer une culture de justice



RAPPORT ANNUEL 2022



Qui sommes-nous ?

L'Organisation internationale de droit du développement (OIDD) est la seule organisation mondiale exclusivement dédiée à la promotion de l'état de droit pour favoriser la paix et le développement durable.

L'OIDD s'associe aux gouvernements et aux citoyens pour réformer les lois et renforcer les institutions afin de rendre les systèmes judiciaires plus justes et plus efficaces. Nos programmes, nos recherches et notre plaidoyer politique couvrent tout le spectre de l'état de droit – de la paix et du renforcement des institutions au développement social et à la reprise économique –, y compris dans les pays sortant d'un conflit et luttant pour la démocratie.

Notre vision

Un monde où chacun vit dans la dignité et l'égalité dans un état de droit.

Notre mission

Nous défendons une justice axée sur les personnes et nous promovons l'état de droit pour favoriser le développement durable et aider à bâtir des sociétés plus pacifiques, inclusives et résilientes.

Table des matières



Avant-propos 4



Plan stratégique 2021-2024 5



La justice en crise 6

Comment l'OIDD peut garantir l'accès à la justice en temps de crise ?	8
Se réorienter pour rendre la justice dans une Ukraine en guerre	8
Aider les partenaires à interpréter la loi et à l'appliquer aux violations présumées de crimes de guerre environnementaux	9
Lutter contre la corruption avec une détermination renouvelée	10
Poursuivre les réformes importantes de l'administration judiciaire	10
Renforcer la confiance et les droits humains dans la chaîne de justice pénale au Sahel	11
Adapter les efforts pour rendre la justice en Afghanistan	12
S'attaquer à la crise de la corruption	14
Travailler au cœur des conflits fonciers, de la justice climatique et de l'égalité des sexes en Afrique de l'Est	16
S'attaquer aux conflits fonciers et à la justice climatique	18
Renforcer les partenariats et les meilleures pratiques dans les systèmes judiciaires	18
Les femmes juges sur le devant de la scène	19



OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 :

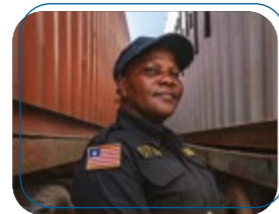
S'assurer que les systèmes judiciaires sont plus efficaces et réactifs aux besoins des individus 20



SECTION 1 :

Donner aux personnes en quête de justice les moyens de revendiquer leurs droits 22

Défendre la protection et les droits des enfants en Mongolie pendant la crise de la COVID-19	24
Donner les moyens à la société civile et aux avocats de protéger les droits constitutionnels	26
Des centres pour le règlement extrajudiciaire des différends rendent justice aux communautés vulnérables	27
Autonomiser les communautés marginalisées et vulnérables grâce à l'aide juridique	29



SECTION 2 :

Mettre les lois et les institutions au service des citoyens 30

Améliorer l'accès à la justice et au développement économique grâce aux cours des petites créances	32
Distiller une culture de la gestion des services correctionnels fondée sur les droits humains	33
Utiliser la technologie et l'innovation pour améliorer la prestation de la justice	34
Progresser dans la lutte contre le trafic des personnes au Libéria	35



SECTION 3 :

Réduire l'écart entre les genres en matière de justice 36

Obtenir l'égalité devant la loi pour les femmes et les filles	38
Adopter une approche des violences sexuelles centrée sur les survivantes	39
Habiliter la société civile à prévenir et répondre aux violences basées sur le genre	40
Tenir les promesses de l'égalité des générations	41
Apporter une approche féministe à l'action climatique	42



OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 :

S'assurer que l'état de droit favorise la paix et le développement durable 44



SECTION 4 :

Un développement économique inclusif 46

Créer un environnement propice au développement économique inclusif	48
Soutenir l'investissement équitable dans les pays les moins avancés	49



SECTION 5 :

Justice climatique, durabilité, sécurité alimentaire 50

Stratégies des petits producteurs pour accéder au crédit et aux marchés en Tunisie	52
Renforcer la gestion des ressources naturelles et du changement climatique au Kenya	53
La sécurité alimentaire dans le contexte de la réponse à la COVID-19 et de la reprise	54
Plaidoyer pour des solutions fondées sur l'état de droit afin d'assurer la sécurité alimentaire pour tous	55
Défendre les questions climatiques et environnementales par la recherche et le plaidoyer	56
Travailler avec les comités coutumiers <i>Abunzi</i> pour résoudre les conflits fonciers au Rwanda	57



SECTION 6 :

Des vies saines et le bien-être pour tous 58

Être mieux préparé à la prochaine pandémie	60
Placer le droit de la santé dans les agendas internationaux	60
Promouvoir une alimentation saine et l'exercice physique	61



SECTION 7 :

Catalyseurs organisationnels 62

Encourager l'innovation, l'intégration et l'impact	63
Investir dans les personnes	64
Améliorer les systèmes et les processus	64
Renforcer les partenariats	65
Conférence ODD16 : une gouvernance sur les personnes dans un monde post-pandémie	69



SECTION 8 :

Finance 70

Revenus et dépenses	72
---------------------	----



SECTION 9 :

Gouvernance 74

Organes de gouvernance	75
Assemblée des Parties 2022	75

Avant-propos



L'année écoulée a connu des crises allant de l'impact dévastateur de la pandémie mondiale à l'exacerbation des inégalités existantes, en passant par l'escalade des conflits, les catastrophes climatiques et l'érosion de la confiance dans les institutions. Les systèmes judiciaires font face à d'énormes pressions dues à l'insécurité, la corruption, aux violations des droits humains et aux atteintes à l'indépendance du pouvoir judiciaire.

L'état de droit peut être un moteur puissant de la paix et du développement durable, et il a rarement été plus pertinent pour relever les défis mondiaux. Le thème de notre rapport annuel, « La justice en crise », met l'accent sur le rôle essentiel de la justice dans la restauration de l'espoir, de la stabilité et de la résilience dans nos sociétés. C'est en temps de crise que la justice devient essentielle, servant de guide dans l'incertitude et offrant une base solide pour reconstruire et progresser vers un avenir plus juste et durable. Ce rapport met en lumière les efforts de l'OIDD en vue de promouvoir la justice, l'état de droit et le développement durable en 2022. Avec plus de la moitié des opérations de l'OIDD menées dans des contextes fragiles, il montre que malgré les défis auxquels nous sommes confrontés, des progrès peuvent être réalisés, même en temps de crise.

En s'appuyant sur notre expertise, nos partenariats et nos programmes intégrés, nos recherches et notre plaidoyer politique, nous nous sommes efforcés de faire en sorte que les personnes soient au centre des systèmes judiciaires et que la justice reste au cœur du développement durable. De l'Afghanistan à l'Ukraine, l'OIDD a aidé ses partenaires à renforcer les systèmes juridiques, à améliorer l'accès à la justice, à promouvoir l'égalité des sexes, à combattre la corruption et à œuvrer pour la justice climatique. Nous avons aidé les pays à promouvoir des solutions fondées sur l'état de droit pour répondre à des défis de développement complexes, notamment l'inclusion économique, l'insécurité alimentaire et la préparation aux pandémies.

Le chemin vers des sociétés plus pacifiques, plus justes et plus inclusives n'est pas sans obstacle. Le

rapport met également en lumière les lacunes et les vulnérabilités qui persistent, soulignant la nécessité d'un engagement soutenu et d'une action collective. Il rappelle que la crise de la justice nécessite des réponses globales, inclusives et ciblées qui ne laissent personne de côté.

Rien de tout cela n'aurait été possible sans le soutien de nos membres et partenaires, et le dévouement des collègues de l'OIDD à travers le monde. J'espère que vous serez autant inspirés que moi par la résilience des individus et des communautés qui continuent de demander justice et de faire respecter l'état de droit, même dans les circonstances les plus difficiles. Ensemble, relevons les défis qui nous attendent, confiants dans le fait que la justice, lorsqu'elle est placée au cœur de notre réponse à la crise, peut servir de catalyseur pour un changement positif. Travaillons main dans la main pour construire des sociétés plus justes, plus équitables et résilientes, où les principes d'équité, de responsabilité et d'accès à la justice ne sont pas compromis, même face à l'adversité.

Jane Beagle
Directrice générale

Plan stratégique 2021-2024



La justice en crise



Comment l'OIDD peut garantir l'accès à la justice en temps de crise ?

C'est une question à laquelle l'organisation a dû répondre tout au long de l'année 2022, le déclenchement d'un conflit armé, les effets de plus en plus graves du changement climatique et les effets persistants de la COVID-19 ayant généré des besoins de justice accrus, même s'ils ont limité la capacité des individus et des institutions à y répondre. Cette nouvelle réalité, conjuguée à la réaction mondiale actuelle contre les droits humains et le multilatéralisme et à l'érosion de la confiance dans les gouvernements et les institutions, a mis en évidence la pertinence cruciale du mandat de l'OIDD.

Malgré les défis posés par la volatilité mondiale, en 2022, l'OIDD a pu apporter des contributions significatives en tirant parti de l'état de droit en tant que force motrice de la paix et du développement durable. Cela a nécessité non seulement de

l'agilité pour adapter nos opérations à de nouvelles réalités et assurer la poursuite d'initiatives de longue date, mais aussi la capacité de tirer parti de partenariats solides et d'adopter des approches innovantes. Bien que cette tendance soit évidente tout au long de ce rapport annuel, une section spéciale sur « La justice en crise » offre une perspective plus approfondie, en s'inspirant de notre travail en Afghanistan, en Afrique de l'Est, au Sahel et en Ukraine. Ces histoires montrent à quel point l'adaptabilité, l'innovation et la collaboration sont au cœur de l'approche de l'OIDD et présentent un aperçu de notre travail pour promouvoir l'état de droit en temps de crise. Alors que ces situations continuent d'évoluer, l'OIDD appliquera les enseignements tirés de son travail pour garantir au mieux de ses capacités que la justice puisse être rendue.

Se réorienter pour rendre la justice dans une Ukraine en guerre

Quand des explosions ont détruit des villes en Ukraine le 24 février 2022, marquant le début d'une invasion à grande échelle, les besoins de justice du pays sont entrés dans une phase nouvelle et urgente. Outre un bilan humain dévastateur, l'invasion a aussi déclenché une crise de la justice, avec des répercussions profondes sur les droits humains, l'état de droit et la paix et la stabilité internationales.

Depuis 2015, l'OIDD défend les réformes anticorruption nationales, régionales et locales en Ukraine en partenariat étroit avec divers ministères, agences et administrations publiques régionales. Nous avons su tirer parti des partenariats stratégiques et des connaissances du contexte local développées grâce à la programmation sur le terrain pour basculer vers le traitement des besoins émergents.

Par exemple, l'éclatement subit d'un conflit armé international et l'apparition d'allégations de violations généralisées des droits humains internationaux qui



en ont résulté ont posé un défi sans précédent au Bureau du procureur général d'Ukraine. Avec l'augmentation du nombre de crimes de guerre présumés (plus de 85 000 violations ont été enregistrées au moment de l'impression de ce rapport), il a fallu agir vite pour s'assurer que le Bureau du Procureur général d'Ukraine (BPG)

dispose des outils et de l'expertise nécessaires pour enquêter sur ces crimes internationaux et engager des poursuites judiciaires. En réponse à ces nouveaux défis, l'OIDD a adapté son soutien au BPG pour l'aider à faire face aux problèmes émergents et s'assurer qu'il continue à rendre la justice et à lutter contre la corruption.

Aider les partenaires à interpréter la loi et à l'appliquer aux violations présumées de crimes de guerre environnementaux



Lorsque des dépôts pétroliers et gaziers et des infrastructures comme les oléoducs sont bombardés, des toxines peuvent s'infiltrer dans le sol et les eaux souterraines et causer des préjudices aux écosystèmes et à la santé humaine. Le ciblage direct de ces installations peut être qualifié d'exploitation de l'environnement en tant qu'arme. S'exprimant au Forum des partenariats de l'Assemblée des Parties de l'OIDD en novembre 2022, le Procureur général d'Ukraine Andriy Kostin a jugé que l'environnement était une « victime muette de cette guerre ».

Depuis le début de l'invasion, le travail de l'OIDD en Ukraine a consisté essentiellement à soutenir le BPG dans les enquêtes et poursuites judiciaires contre ces violations présumées considérées comme des crimes de guerre environnementaux. Dès mars 2022, nous avons mobilisé des ressources pour fournir des

“
L'OIDD a mobilisé des ressources pour fournir des conseils juridiques tant au BPG qu'au SEPO sur les crimes de guerre et le cadre juridique applicable à un conflit armé international.
”

conseils juridiques à la fois au BPG et à l'Office spécial de lutte contre la destruction de l'environnement (*Specialized Environmental Prosecution Office - SEPO*) sur les crimes de guerre et le cadre applicable à un conflit armé international. Le mandat du SEPO comprend le travail d'investigation et les poursuites judiciaires contre les crimes commis durant cette guerre et ciblant directement l'environnement naturel ou lorsque l'environnement subit des dommages collatéraux excessifs.

L'OIDD a renforcé la capacité de l'Ukraine à recourir au droit international humanitaire et pénal pour protéger l'environnement naturel et des installations telles que les réacteurs nucléaires et appliquer les règles régissant la conduite des hostilités, y compris la protection des civils. Le SEPO est désormais équipé pour qualifier la contamination et les blessures mortelles de possibles crimes de guerre.

Lutter contre la corruption avec une détermination renouvelée

En Ukraine, les initiatives de l'OIDD visant à défendre les réformes anticorruption sont devenues plus importantes et plus exigeantes après l'invasion. Les infrastructures étant endommagées ou détruites par la guerre, des efforts de reconstruction rapides et sans heurts sont primordiaux. L'OIDD a travaillé avec l'Inspection de l'architecture ukrainienne pour réduire les formalités administratives et mettre en place les freins et contrepoids nécessaires, permettant de préserver les incitations visant les entreprises de construction et de renforcer les règles d'octroi de licences et de passation des marchés publics afin de réduire les risques de corruption et éviter que les normes de sécurité soient compromises.

Pour limiter les risques de corruption et assurer un approvisionnement ininterrompu de nourriture et autres biens essentiels en l'absence de trafic aérien et maritime sécurisé, l'OIDD a travaillé avec le Service national ukrainien de la sécurité des transports et le ministère de l'Infrastructure pour évaluer un nouveau système de coordination des volontaires et des chauffeurs de fret et suivre l'inventaire de l'aide humanitaire.

La lutte contre la corruption est une condition préalable à l'adhésion de l'Ukraine à l'Union européenne. Une des réformes nécessaires consiste à nommer un nouveau chef du Parquet spécialisé dans la lutte contre la corruption (*Specialized Anti-Corruption Prosecutor's Office - SAPO*). En 2022, l'OIDD a aidé une commission de sélection multinationale de 11 membres à identifier le candidat le plus approprié à ce poste.

L'OIDD continue de fournir une expertise similaire et une assistance logistique à deux autres commissions de sélection

Poursuivre les réformes importantes de l'administration judiciaire

Tout en privilégiant son soutien à la capacité de l'Ukraine à enquêter sur les crimes de guerre et à lutter contre la corruption, l'OIDD est restée attachée à son travail en cours pour soutenir les principales réformes du secteur de la justice.

L'invasion a perturbé le rétablissement du Le Haut Conseil de la Justice d'Ukraine (HCJ) et de la Haute Commission de qualification des juges (HCQJ), deux autorités essentielles pour garantir l'efficacité et l'indépendance du pouvoir judiciaire. Afin de réduire les interruptions et les retards dans la dotation en personnel de ces institutions judiciaires, l'OIDD a fourni une

assistance logistique et technique pour aider à examiner les candidatures. S'appuyant sur les expériences de télétravail pendant la pandémie de la COVID-19, les avocats et interprètes de l'OIDD ainsi que les commissaires internationaux et ukrainiens ont repris leur travail à distance, préservant la transparence et l'intégrité du processus de recrutement.

Le soutien opportun de l'OIDD a permis à ces institutions cruciales de fonctionner avec intégrité et professionnalisme, contribuant également à ouvrir la voie à l'adhésion du pays à l'Union européenne.

“ Nous sommes extrêmement reconnaissants à l'OIDD pour son soutien continu aux réformes du ministère public, tout au long des sept années de notre partenariat, pour renforcer l'efficacité de notre institution. Pour notre part, nous continuerons à livrer des batailles juridiques pour la justice et la reddition des comptes, pour garantir l'ordre mondial et faire prévaloir l'état de droit sur le règne de la force. ”

Procureur général Kostin

Renforcer la confiance et les droits humains dans la chaîne de justice pénale au Sahel

Un accès limité à la justice peut réduire la confiance dans les institutions judiciaires. Au Sahel, le manque de justice et de respect des droits humains conjugué aux effets croissants des sécheresses résultant du changement climatique a conduit à l'instabilité et au recul démocratique. De nombreuses personnes en quête de justice et de nombreux justiciables choisissent de régler leurs différends par le biais de mécanismes coutumiers et informels qui ne respectent pas tous les principes fondamentaux des droits humains.

Dans ce contexte, l'OIDD s'emploie à renforcer la confiance et le respect des droits humains dans la chaîne de justice pénale en améliorant la coordination et la collaboration entre ses différents acteurs. Nous y sommes parvenus notamment en contribuant à créer des cadres de consultation pour les Cadres de concertation (CdC), qui agissent au niveau des tribunaux de première instance. Ces cadres de concertation servent de plateforme pour les procureurs, les responsables des forces de police, les administrateurs des tribunaux et des prisons, les chefs traditionnels, les organisations dirigées par des femmes et la société civile, leur permettant de se réunir et d'identifier les principaux défis, de formuler des solutions innovantes et d'échanger les meilleures pratiques sur des questions de justice.

Au Burkina Faso, une série de coups d'État a exacerbé les lacunes judiciaires du pays et précipité le déclin de l'état de droit. Face à la prolifération des crimes, des violences et des violations des droits humains, le pays a failli devenir un terrain propice à l'expansion des groupes armés extrémistes violents et les réseaux criminels.

Consciente de cette situation, de la perte de confiance et des tensions autour du système pénal, l'OIDD a œuvré à la création de trois nouveaux CdC : deux dans la capitale Ouagadougou et un dans la deuxième plus grande ville du pays, Bobo-Dioulasso. Le dernier a déjà permis d'améliorer la communication entre les unités d'investigation du procureur judiciaire et de l'Officier de police judiciaire (OPJ), deux groupes qui se sont rarement rencontrés auparavant.

« Le cadre de concertation est vraiment une première par son format et les échanges qui ont eu lieu », a déclaré Vincent Konombo, directeur de la prison de Bobo-Dioulasso. « Cela va révolutionner les choses et changer positivement la relation entre le parquet et les différentes catégories d'OPJ. Je pense que tout cela est dans l'intérêt des personnes en quête de justice. C'est pour le bonheur de la société. »

L'OIDD a aidé les CdC à proposer des formations pour renforcer les capacités du secteur judiciaire sur des thèmes variés de services holistiques à des soins pour les survivantes de violences basées sur le genre, la fourniture d'une aide juridique et la conduite d'enquêtes criminelles impliquant des mineurs. Les formations ont fourni une opportunité de discussions, menant à la standardisation des bonnes pratiques.



L'OIDD a continué à soutenir des CdC précédemment établis à Dori, Fada et Ouahigouya. Dans le nord-est de la ville de Dori, la récente fermeture du tribunal de grande instance (TGI) a privé les demandeurs de justice de recours légal et compliqué davantage l'interaction entre les sous-unités d'investigation de l'OPJ et le procureur judiciaire. En réponse, l'OIDD a formé des organisations de la société civile (OSC) et des enquêteurs de l'OPJ et lancé un atelier de réflexion avec des acteurs locaux de la justice. Ils ont réfléchi à la manière d'aider le CdC à poursuivre ses activités, permettant ensuite aux magistrats de retourner à Dori et de s'occuper des affaires urgentes et en attente.

Ange Millogo, ancien substitut du procureur du TGI de Dori et vice-président de la Commission d'aide juridique de Dori, a participé à deux formations sur l'aide juridique soutenues par l'OIDD. « Ces formations ont eu un sérieux impact sur le fonctionnement de la Commission d'aide juridique (CAJ) de Dori », a-t-il déclaré. « Elles ont donné un sérieux coup de pouce à la CAJ, qui s'est engagée depuis auprès des maires relevant du tribunal de Dori pour mettre en valeur des informations sur le fonds d'aide juridictionnelle.

À Ouahigouya, le CdC a contribué à renforcer la confiance entre le Procureur et les unités d'investigation de l'OPJ grâce à une coordination et un partage d'information renforcés, ce qui a poussé le Procureur de Ouahigouya et le président du CdC Didier Bonkoungou à louer le « succès substantiel de la collaboration et de la communication entre les acteurs de la chaîne pénale ». Cette collaboration a mené à l'élaboration par le CdC de formulaires de liaison permettant aux acteurs de l'armée et de la justice de partager des informations et d'améliorer la gestion des affaires concernant des terroristes présumés arrêtés par l'armée et transférés aux unités d'enquête.

Grâce à des sessions de formation sur le droit pénal et une visite à la prison locale, le CdC de Ouahigouya – en collaboration avec les OSC locales – a pu améliorer la coordination entre la société civile et les responsables de la justice. Paul Ramde, coordinateur provincial de l'Association Monde rural à Yako, a déclaré à l'OIDD que ce qu'il a vu du fonctionnement de la prison « a aidé à rétablir une certaine confiance entre les acteurs (de la justice) et nous, en tant qu'OSC, car la plupart du temps, nous avons peur de les approcher. Je suis très reconnaissant pour l'initiative et je félicite les membres du CdC. »

Adapter les efforts pour rendre la justice en Afghanistan



La prise de contrôle de l'Afghanistan par les talibans en août 2021 a gravement impacté le secteur de la justice et créé un environnement de plus en plus hostile à l'avancement de l'état de droit et de l'accès à la justice.

En raison de l'effondrement du cadre juridique, les Afghans ont perdu l'accès au système judiciaire et aux institutions essentielles. Le pays a subi une importante « fuite de cerveaux », de nombreux acteurs de la société civile, et des juges, procureurs et avocats formés aux subtilités de la loi ayant quitté le pays par crainte de représailles. La sécurité de ceux qui sont restés était menacée, en particulier celle des femmes et des filles, qui ont depuis subi un recul rapide de leurs droits.

Face à cette instabilité et cette incertitude généralisées, l'OIDD a été contrainte d'adapter son programme de longue date en Afghanistan afin de répondre aux besoins évolutifs des demandeurs de justice, tout en assurant la plus grande sécurité de ses bénéficiaires, de son personnel et de ses partenaires.

Nous devons donc réorienter nos deux décennies de travail avec le système judiciaire formel. Durant cette période, nous nous sommes concentrés sur l'aide au pays pour la mise en place d'institutions judiciaires accessibles, responsables, efficaces et efficientes, les efforts récents étant largement axés sur l'amélioration de l'accès à la justice pour les populations vulnérables, en particulier les femmes

et les filles et les victimes de violences basées sur le genre.

Le nouvel environnement instable du pays et le régime de sanctions contre les autorités de facto ont nécessité une refonte des activités et une transition vers un engagement exclusif avec les acteurs non étatiques de la justice, tels que les prestataires d'aide juridique, les OSC et les avocats et juristes individuels.

En mai 2022, après avoir mené une série d'investigations, l'OIDD a entamé un retour progressif à son bureau pays, avec 90 membres de son personnel, dont 90 pour cent d'Afghans, retournant au travail.

Les activités initiales visaient à mieux comprendre les défis et les évolutions

auxquels sont confrontés les acteurs judiciaires non étatiques sur le terrain. L'OIDD a réalisé une cartographie pour déterminer leur état de fonctionnement et rétablir les relations. Cela a été suivi par le lancement d'une évaluation à l'échelle nationale de la situation du secteur judiciaire et une conférence de coordination inaugurale avec des représentants de la société civile de l'ensemble du pays pour envisager des solutions à la myriade de problèmes rencontrés.

La réunion de ces acteurs sous un même toit et l'établissement d'un fondement de connaissances ont été des étapes cruciales pour aider la société civile à rester une partie importante du tissu social de l'Afghanistan.

En élargissant ces activités, l'OIDD s'est concentrée sur le renforcement des capacités, la coordination et l'élaboration de stratégies pour soutenir les acteurs locaux de la société civile et les prestataires de services d'aide juridique. Ce sont des acteurs essentiels qui garantissent une prestation sûre et efficace des services juridiques, en particulier pour les groupes les plus vulnérables tels que de nombreuses femmes et filles.

À titre d'exemple, l'OIDD a commencé à organiser des dialogues de type groupe de réflexion, associés à des formations sur le plaidoyer et la négociation et le renforcement des capacités pour des érudits religieux, des défenseurs des droits des femmes et des représentants de la société civile. Ces dialogues étaient centrés sur le droit des femmes au travail, un domaine qui, avec l'accès à l'éducation, a subi des revers majeurs. L'OIDD a organisé 14 dialogues de ce type en 2022.

L'OIDD a également continué à soutenir un groupe d'avocats locaux et de prestataires d'aide juridique dans tout le pays. Le réseau a connu une croissance soutenue et continue de tenir des réunions régulières facilitées par l'OIDD pour coordonner la prestation de services juridiques et les efforts de plaidoyer, et pour discuter des meilleures pratiques et du développement professionnel des avocats de la défense. L'OIDD a aidé le

réseau à élaborer un plan stratégique et des lignes directrices sur l'amélioration des communications inter-organisationnelles et l'engagement des autorités de facto sur les questions prioritaires. L'OIDD a également soutenu des membres dans l'élaboration d'un mémoire intégrant des arguments juridiques basés sur la charia sur le bien-fondé de la représentation légale fournie par les défenseurs des réseaux. Ce mémoire a été partagé avec le ministère de la Justice de facto lors d'une série de réunions qui ont débuté en décembre 2022.

Ces efforts de plaidoyer ont ouvert la voie à la création de la Haute Commission des avocats par le ministère de facto. Cet organisme aidera les professionnels du droit à fournir des services juridiques et

à relever les défis liés à la représentation des clients.

Enfin, en novembre 2022, l'OIDD a lancé l'Observatoire afghan de l'état de droit (OAED), un site Internet interactif qui surveille les évolutions du secteur de la justice et fournit une analyse indépendante et équilibrée, notamment sur les modifications des lois et politiques afghanes. L'OAED facilite la communication et la coordination, y compris entre les acteurs de la société civile.

Grâce à ces efforts, l'OIDD s'emploie à donner aux acteurs judiciaires non étatiques afghans les moyens de servir le peuple afghan en se basant sur la suprématie de l'état de droit. Nous restons fermement déterminés à poursuivre nos efforts à mesure que la situation évolue.

“ En mai 2022, l'OIDD a entamé un retour progressif à son bureau pays en Afghanistan avec 90 membres de son personnel, dont 90 pour d'Afghans, reprenant le travail. ”

“ L'Observatoire afghan de l'état de droit (OAED) facilite la communication et la coordination, y compris entre les acteurs de la société civile. ”

S'attaquer à la crise de la corruption



La corruption est un défi fondamental pour le maintien de la paix et la réalisation du développement durable. Elle a un effet intrinsèquement corrosif sur les sociétés, augmente les inégalités, sape la confiance et nourrit le mécontentement et l'insécurité. Le monde traverse une crise de confiance dans les institutions publiques au moment où nous ne pouvons pas nous le permettre. La restauration de la confiance des peuples dans leur gouvernement a été mentionnée comme un défi majeur par les dirigeants mondiaux dans la Déclaration du 75^e anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

La corruption tend à être élevée dans les pays en proie à un conflit et elle peut elle-même affecter leur capacité à répondre aux urgences. Dans un contexte où la confiance du public dans le gouvernement et les institutions est déjà en déclin, une corruption persistante menace d'entraver la réalisation du Programme de développement durable.

L'état de droit est essentiel dans cet effort. Il peut contribuer à éliminer la discrimination dans la législation et la pratique et permettre aux institutions de mieux comprendre les besoins des individus et y répondre. Il peut renforcer leur capacité à lutter contre la corruption et à résoudre les griefs avant qu'ils ne dégénèrent en conflit.

L'OIDD aide les pays du monde entier à prendre des mesures globales pour prévenir, enquêter et engager des poursuites judiciaires contre des faits de corruption. Nos programmes

anticorruption soutiennent l'Agenda 2030 pour le développement durable et contribuent à la Convention des Nations Unies contre la corruption, à la Déclaration du 75^e anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et à la déclaration politique de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la lutte contre la corruption (UNGASS).

En 2022, l'OIDD a soutenu les programmes de lutte contre la corruption de l'Arménie, des Bahamas, de la Moldavie, de la Mongolie et de la Somalie, entre autres. En Ukraine, l'OIDD a continué de travailler avec le gouvernement sur les réformes anticorruption aux niveaux local, national et régional, garantissant la transparence des efforts de reconstruction et favorisant le redressement du pays à long terme (voir page 10).

En Arménie, l'OIDD a soutenu la création d'un nouveau Tribunal extraordinaire anticorruption censé jouer un rôle central dans la lutte contre la corruption. Afin de s'assurer que le tribunal respecte les normes de justice les plus élevées, l'OIDD l'a aidé à recruter le personnel et à reconstituer la liste des juges qualifiés pour statuer sur les affaires de corruption. Il a également aidé à recruter du personnel pour des postes de direction et d'investigation au sein du nouveau Comité anticorruption, chargé d'enquêter et de combattre la corruption.

De plus, l'OIDD a aidé le Département du Bureau du Procureur général pour la confiscation des biens d'origine illicite à renforcer sa capacité à long terme à entamer des procédures

civiles fiables, transparentes et rigoureuses pour confisquer des propriétés d'origine illicite. Cela a été fait en participant au processus de sélection des candidats au poste de procureur, en organisant une visite en Italie et en fournissant un soutien consultatif stratégique, des sessions de mentorat professionnel et des cours d'anglais sur mesure pour les procureurs.

Aux Bahamas, l'OIDD a aidé le gouvernement à renforcer l'intégrité des institutions publiques afin de promouvoir l'état de droit et la bonne gouvernance. Des réformes sont en cours pour mettre la législation du pays en conformité avec les normes internationales sur la transparence, l'intégrité et la redevabilité institutionnelles en renforçant des domaines clés comme la divulgation publique, l'accès à la justice et la protection des lanceurs d'alerte.

En Moldavie, en accord avec le gouvernement, l'OIDD a contribué à lancer le Comité consultatif indépendant contre la corruption. Ce comité évalue les modèles chroniques de corruption et compile des preuves pour agir afin d'y remédier. En 2022, l'OIDD a aidé le Comité à publier et diffuser ses deux premiers rapports : « La République offshore : examen des facteurs conduisant à la fraude systématique et au blanchiment d'argent dans les secteurs bancaire, financier et des assurances » et « Perturber le dysfonctionnement : réinitialiser les institutions anticorruption de la République de Moldavie ».

La Mongolie se heurte depuis longtemps à des difficultés dans la mise en œuvre de ses réformes anticorruption. Du retard a été pris dans la détection des cas et la prévention a été faible. Avec l'aide de l'OIDD, le pays s'emploie à résoudre ce problème. S'appuyant sur des liens de longue date avec les agences nationales du secteur de la justice, l'OIDD a exploré un ensemble de questions sensibles et constaté que le manque de clarté sur les responsabilités des différentes institutions était une pierre d'achoppement majeure.

Bien que la Mongolie ait ratifié les conventions internationales, il lui manque un cadre institutionnel et juridique complet pour prévenir les pratiques de corruption et y répondre, et des affaires sont par conséquent perdues dans le système. Pour relever ce défi, l'OIDD a travaillé avec des partenaires nationaux pour évaluer ces préoccupations, rédiger une nouvelle législation clarifiant les responsabilités et les procédures internes et définir des normes de qualité et des délais pour demander une aide juridique internationale dans les affaires de corruption.

La perception de la corruption judiciaire a représenté une autre préoccupation. Pour renforcer la redevabilité et regagner la confiance du public, l'OIDD a élaboré des procédures pour le Comité disciplinaire judiciaire nouvellement créé afin de résoudre les affaires de mauvaise conduite et mener des procédures disciplinaires équitables et efficaces pour les juges. Sachant que les médias jouent un rôle important dans la mise en lumière de la corruption, l'OIDD a organisé une formation pour les jeunes journalistes afin de renforcer leur capacité à réaliser des analyses de données et des recherches en ligne. La formation a également permis aux membres des médias de

se familiariser avec la loi mongole sur l'information publique et les déclarations de patrimoine et de revenu. Les participants ont attribué des notes élevées au cours et démontré ensuite leurs compétences fraîchement acquises en couvrant, entre autres, des allégations de corruption dans les récents projets immobiliers.

En Somalie, l'OIDD a aidé à institutionnaliser de nouvelles plateformes numériques et de nouveaux systèmes de gestion des données qui ont renforcé le respect des exigences en matière de rapports financiers.

En 2022, l'OIDD s'est engagée de plus en plus dans les forums politiques sur la lutte contre la corruption – notamment la 9^e session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption et les réunions intersessions ainsi que les groupes de travail sur la lutte contre la corruption du G20 et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) – pour promouvoir l'apprentissage et les échanges de connaissances, établir de nouveaux partenariats et plaider pour des solutions en faveur de l'état de droit.

En 2022, l'OIDD

“ A soutenu la création d'un nouveau Tribunal extraordinaire anticorruption en Arménie. ”

“ A participé à des forums politiques sur la lutte contre la corruption, notamment la Conférence des États Parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption et les groupes de travail anticorruption du G20 et de l'OCDE. ”

“ A élaboré des procédures pour le Comité disciplinaire judiciaire nouvellement créé en Mongolie. ”

Travailler au cœur des conflits fonciers, de la justice climatique et de l'égalité des sexes en Afrique de l'Est



Dans de nombreux lieux en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique, les agriculteurs et les éleveurs font face à une concurrence féroce pour la terre, l'eau et d'autres ressources naturelles. Les sécheresses et les inondations dues au changement climatique ont limité la disponibilité de sols fertiles et de pâturages, favorisant la faim et les déplacements généralisés et déclenchant parfois de violents conflits au sein des communautés et entre elles.

Les agricultrices jouent un rôle fondamental dans la subsistance des communautés rurales. En tant que gestionnaires des ressources, elles sont responsables de l'utilisation et de la gestion efficaces et efficaces des terres et des autres ressources naturelles. Pourtant, elles ne possèdent que moins de 10 % des terres de la région.

Au cœur de ces défis, une crise complexe se produit face à la demande

de justice non satisfaite. Sans sécurité foncière, les agricultrices, en particulier les femmes et les membres des communautés marginalisées, auront du mal à revendiquer et à contrôler leurs terres. Sans cadres juridiques protégeant les ressources naturelles et promouvant la justice climatique, les communautés risquent d'être aspirées dans des cycles perpétuels d'insécurité alimentaire, de perte de moyens de subsistance et de dégradation de l'environnement.

La bonne gouvernance et l'état de droit jouent un rôle central dans la résolution de ces défis. Par exemple, des lois et des politiques foncières inclusives, des acteurs capables de régler des litiges fonciers et des personnes en quête de justice habilitées à protéger leurs droits sont essentiels pour prévenir et atténuer les conflits fonciers. Lorsque les acteurs locaux, y compris les femmes et les populations autochtones,

“ Nous avons d'immenses possibilités de tirer des leçons des expériences et de l'expertise dans la région... et d'utiliser ces connaissances comme catalyseur pour promouvoir la vision d'un monde où chacun vit dans la dignité, l'égalité et l'état de droit. ”

Jan Beagle, Directrice générale de l'OIDD, dans ses remarques préliminaires



peuvent participer à la prise de décision climatique et trouver des solutions environnementales, cela peut enclencher des changements transformateurs et réduire la pauvreté, éliminer la faim et promouvoir la durabilité.

La résolution de ces problèmes interdépendants a été le moteur de la Conférence régionale de haut niveau sur la terre et les conflits en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique en octobre 2022. L'OIDD a tenu la conférence à Kampala, Ouganda, en collaboration avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et les institutions judiciaires nationales et régionales (voir p. 19). La Conférence a eu lieu parallèlement à deux autres événements axés sur la terre, le genre et la justice : la 17^e Conférence de l'Association internationale des femmes juges (AIFJ) de la région Afrique (voir p. 18) ; et la deuxième conférence judiciaire annuelle de la Cour de justice de l'Afrique de l'Est (CJAE) (voir p. 19). Ensemble, ces conférences ont jeté les bases de la Semaine de la justice en Afrique de l'Est, une occasion unique pour l'OIDD et ses partenaires de promouvoir le dialogue sur la nécessité pour la région de trouver des moyens efficaces de réduire les conflits fonciers, offrir un environnement favorable aux femmes pour renforcer l'égalité de la justice et adopter les meilleures pratiques émergentes en matière de gestion des ressources foncières et de règlement des différends.

La Semaine de la Justice a attiré 1000 participants environ, à la fois en présentiel et en ligne, dont des ministres, des hauts fonctionnaires, des présidents de la Cour suprême, des juges, des professionnels du droit et des experts de 17 pays, le président ou le vice-président ougandais étant présent aux trois événements.

“ Il est important que nous mettions en place des mesures pour assurer une utilisation durable des terres. Cela nécessite des lois foncières et des cadres politiques adéquats et inclusifs, des institutions compétentes et légitimes pour l'attribution des terres et le règlement des différends, l'accès à la justice pour ceux qui cherchent à protéger leurs droits fonciers, des communautés autonomes et des espaces permettant à la société civile et à d'autres parties prenantes d'exprimer leurs points de vue et leurs préoccupations. ”

Jessica Alupo, Vice-présidente de l'Ouganda, dans ses remarques à la Conférence de la région Afrique de l'AIFJ.

“ Au nom du gouvernement ougandais, je souhaite remercier l'Organisation internationale de droit du développement pour son soutien à l'IGAD en vue de résoudre les conflits fonciers dans la région. Je prie pour que l'Ouganda devienne un chef de file et s'assure que les recommandations de cette réunion de haut niveau soient intégrées dans notre Politique foncière nationale. ”

Kania Obiga, ministre d'État de l'Ouganda (Terres, Logement et Urbanisme), dans ses remarques finales à la Conférence régionale de haut niveau

“ Il s'agit d'un engagement fort et collaboratif... autour d'un programme commun qui place la terre au centre des interventions sur le changement climatique, des initiatives sur la sécurité alimentaire, ainsi que... des dispositions relatives aux conflits, des accords de paix, de la consolidation de la paix, de la [réponse] humanitaire et du développement. ”

Daher Elmi, Directeur de la division Agriculture et Environnement, IGAD, à la Conférence régionale de haut niveau.

S'attaquer aux conflits fonciers et à la justice climatique

La Semaine de la justice en Afrique de l'Est a débuté avec la **Conférence régionale de haut niveau sur la terre et les conflits en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique**. L'événement a été organisé en partenariat avec le ministère ougandais des Terres, du Logement et de l'Urbanisme, l'IGAD, les Fondations Open Society, Soutien au pastoralisme et à l'agriculture durant les crises récurrentes et prolongées et la Coalition internationale pour l'accès à la terre.

En tant que toute première conférence en Ouganda spécifiquement consacrée à la gouvernance foncière, l'événement a fourni une occasion aux décideurs de haut niveau d'échanger des expériences et des leçons tirées en vue d'établir à la fois un programme régional et une politique nationale répondant de manière globale aux conflits fonciers.

À cette fin, des représentants de Djibouti, de l'Éthiopie, du Kenya, de la Somalie, du Soudan du Sud et de l'Ouganda ont signé un Communiqué conjoint lors de la Réunion des ministres sectoriels sur le programme de transformation sur les terres et les conflits en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique.

Le Communiqué conjoint a saisi des opportunités pour

d'autres programmes et partenariats en identifiant des solutions émergentes sur des thèmes tels que :

- L'utilisation et la gestion des terres.
- La prévention des conflits et l'accès à la justice.
- Le renforcement des capacités et la gestion des connaissances.
- La participation effective et significative des femmes à la gouvernance foncière et au règlement des différends.
- Le changement climatique et les efforts régionaux de gestion des ressources naturelles et de l'intégration.

Au cours de la Semaine de la Justice, l'OIDD et l'IGAD ont signé un Protocole d'accord (MoU) et organisé une Plateforme des partenaires au développement pour discuter d'interventions sur mesure pour répondre aux conclusions de la semaine.

À l'avenir, l'OIDD capitalisera sur ses partenariats établis avec de multiples secteurs de la justice dans la région pour promouvoir ces actions transformatrices et développer, en partenariat avec des parties prenantes nationales et internationales, des projets et des programmes et faire passer les recommandations à l'étape suivante.

Renforcer les partenariats et les meilleures pratiques dans les systèmes judiciaires

La deuxième Conférence judiciaire annuelle de la Cour de justice de l'Afrique de l'Est intitulée « Transformer l'accès à la justice dans la Communauté de l'Afrique de l'Est » a réuni des présidents de Cour suprême de toute la région pour discuter des problèmes juridiques et judiciaires émergents qui affectent les tribunaux et leurs usagers. La conférence a offert de nouvelles perspectives sur la manière dont les juges, les huissiers de justice et les avocats peuvent répondre aux défis rencontrés par les personnes en quête de justice.

À la clôture de la conférence, les participants ont émis un ensemble de recommandations, décrivant des solutions dans six domaines :

- L'accès à la justice.
- La modernisation/numérisation des tribunaux.
- Le règlement alternatif des conflits.
- Les limites des ressources judiciaires et l'effet sur l'efficacité judiciaire.
- Le rôle des tribunaux dans la mise en œuvre du changement social et politique.
- Professionnalisme juridique – les relations entre les juges et les avocats.

“
L'OIDD capitalise sur ses partenariats avec de multiples secteurs de la justice en Afrique de l'Est pour promouvoir ces actions transformatrices.
”

Celles-ci comprenaient des propositions visant à impliquer les communautés locales par le biais de programmes de « *street law* » (droit dans la rue) qui éduquent les jeunes sur leurs droits et responsabilités juridiques, et la fourniture de services d'aide juridique ; à reconnaître et former les acteurs à l'intersection entre les pratiques de justice coutumière et le système judiciaire formel ; et l'intégration du genre dans l'administration de la justice. Les recommandations portaient également sur l'efficacité et la redevabilité financière ; le rôle vital des systèmes juridiques dans la conduite du changement social et politique pour les personnes en quête de justice ; et l'intégration de la technologie dans les tribunaux pour améliorer la productivité et réduire la durée de traitement des affaires.

L'OIDD capitalise sur ses partenariats établis avec de multiples secteurs de la justice en Afrique de l'Est pour promouvoir ces actions transformatrices et développer les projets et programmes nécessaires pour y répondre, en partenariat avec les parties prenantes nationales et internationales.

Les femmes juges sur le devant de la scène



La 17^e Conférence de l'Association internationale des femmes juges (AIFJ) de la région Afrique a porté sur le thème « Les femmes juges renversent les obstacles et renforcent les institutions ». La conférence a été suivie en présentiel et en ligne par plus de 300 délégués de l'AIFJ dans toute l'Afrique et le monde entier, dont le Bénin, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Ghana, l'Irlande, le Kenya, le Nigeria, l'Afrique du Sud, l'Ouganda, le Royaume-Uni, la République-Unie de Tanzanie, les États-Unis d'Amérique et la Zambie.

« Nous voulons voir régner la justice et l'équité », a déclaré Henrietta Wolayo, juge de la Haute Cour ougandaise et présidente de l'AIFJ – section ougandaise, dans une interview donnée à l'OIDD durant la conférence. « Il est bon d'avoir beaucoup de femmes dans nos rangs avec cet état d'esprit. Quand elles seront aussi qualifiées dans le processus judiciaire de genre,

nous créerons enfin une culture de la justice de genre. »

Après trois jours de sessions thématiques, les délégués ont élaboré un ensemble de résolutions connues sous le nom de Déclaration de Kampala, axées sur la réforme du droit et les processus judiciaires centrés sur les victimes, intégrant des femmes vivant avec un handicap et garantissant l'application du droit dans les affaires de violences sexuelles et basées sur le genre, entre autres. Ces recommandations guideront l'OIDD alors qu'elle continue à développer des interventions innovantes pour soutenir les femmes dans le leadership juridique dans la région.

La conférence a également marqué l'adhésion de l'Association internationale des femmes juges – Ouganda à l'Association internationale des femmes juges, section ougandaise, devenant le 43^e membre de cette association en pleine croissance.

Objectif stratégique 1

S'assurer que les systèmes judiciaires sont plus efficaces et réactifs aux besoins des individus

À l'OIDD, nous croyons que la justice n'est possible que lorsque toutes les personnes, quelles qu'elles soient et où qu'elles se trouvent, peuvent y accéder dans leur vie quotidienne. En temps de crise, la capacité à résoudre des différends, demander réparation pour des violations des droits humains et accéder à des services publics essentiels est particulièrement vitale.

Notre Objectif stratégique visant à garantir une plus grande efficacité des systèmes judiciaires et une plus grande réactivité aux besoins des individus est donc ancré dans le concept de « justice centrée sur les personnes ». Il se concentre sur les réformes et les innovations qui amélioreront l'accès à la justice et l'inclusion grâce à une meilleure compréhension de la manière dont les circonstances diverses et spécifiques des personnes affectent leur accès à la justice. Cela est essentiel pour produire des résultats plus justes et plus satisfaisants pour tous, et cela motive les efforts de l'OIDD visant à atteindre ses trois premières cibles stratégiques : donner aux personnes en quête de justice les moyens de revendiquer leurs droits, mettre les lois et les institutions au service des citoyens et réduire l'écart entre les genres en matière de justice.



01

Donner aux personnes en quête de justice les moyens de revendiquer leurs droits

Dans sa mission d'aide aux personnes et aux communautés pour accéder à la justice, l'OIDD se concentre sur celles qui sont les plus susceptibles d'être laissées pour compte en raison de la pauvreté, de l'âge, du sexe ou de tout autre facteur de vulnérabilité. Nous déployons des stratégies comme la fourniture d'informations et d'aides juridiques, la collaboration avec les systèmes de justice coutumiers et informels, la promotion d'une prise de décision inclusive au niveau local et le soutien aux centres juridiques locaux. Notre objectif ultime est de promouvoir une justice inclusive et centrée sur les individus, qui surmonte tous les obstacles à la protection et aux services juridiques.



AFGHANISTAN | BURKINA FASO | CÔTE D'IVOIRE | ÉQUATEUR | GUINÉE | HONDURAS | KENYA
KIRGHIZISTAN | LIBÉRIA | MALI | MOLDAVIE | MONGOLIE | MONTÉNÉGR0 | BIRMANIE | NIGER PÉROU
SIERRA LEONE | SOMALIE | TADJIKISTAN | TUNISIE | OUGANDA | UKRAINE | OUBÉKISTAN

*Conception basée sur la carte géospatiale des Nations Unies



Défendre la protection et les droits des enfants en Mongolie pendant la crise de la COVID-19



Dans le monde entier, les restrictions de mouvement, la perte de revenus, l'isolement et les niveaux élevés d'anxiété pendant la pandémie de COVID-19 ont provoqué une augmentation exponentielle de la violence à l'encontre des femmes et des enfants. En Mongolie, les appels sur la hotline nationale dédiée aux violences psychologiques et aux négligences ont explosé, soulignant le besoin urgent de renforcer la protection des enfants et de leurs droits. En consultation avec le gouvernement et grâce à un financement de l'Union européenne, l'OIDD a lancé un programme intitulé « Atténuer l'impact de la COVID-19 en améliorant l'accès des enfants à la justice en Mongolie ». Ce programme répond à la forte augmentation des cas de violence sexiste et de violence contre les enfants (VCE) dans le pays.

Le programme a trouvé des moyens créatifs pour aider les enfants à comprendre leurs droits et à demander de l'aide. En collaboration avec 13 OSC dans l'est, l'ouest et le centre du pays, il a fourni à 1 595 enfants des manuels leur expliquant ce que doivent être des relations saines et comment s'adapter au stress de la COVID-19. Des illustrations en couleur ont expliqué les concepts de droits humains, d'espace personnel et de violence contre les enfants de manière à être compris par des enfants. Ces manuels ont proposé des conseils sur la manière de demander de l'aide à des spécialistes, parents, enseignants et travailleurs sociaux, police, et permanences téléphoniques.

Le jeune Bazarsad Uchralt, 13 ans, vivant dans une région reculée de la Mongolie centrale, a expliqué comment

les manuels lui ont appris que « les droits des enfants signifient que nous sommes tous égaux ». « J'ai aimé les trois héros en forme de cœur appelés Arya, Zuri et Dora dans ce manuel », a-t-il déclaré. « J'ai aussi aimé la partie sur la protection de l'enfance où j'ai entendu parler de la hotline #108 pour aider les enfants. J'ai partagé tout ce que j'ai appris sur la protection des amis, le respect des différences et de l'espace personnel des autres avec mes camarades de classe, car certains enfants ont tendance à harceler les autres.

Pour sensibiliser un large public à la violence contre les enfants, la chaîne de télévision nationale et la chaîne des éleveurs Malchin TV diffusent trois vidéos d'animations sur les concepts clés du manuel : « Respecter », « Protéger » et « Mettre en œuvre ».



L'OIDD a pris des mesures spécifiques pour protéger les enfants handicapés. Elle a conçu un module de formation, « Vivre, Sentir, S'envoler » et le manuel d'accompagnement, qui ont atteint 240 parents d'enfants handicapés dans les régions de l'Est, de l'Ouest et du Khangai.

« Ce manuel nous aide à modifier notre perception du handicap et à en apprendre davantage sur les différents types de handicaps », a déclaré Tugsjarpal Ganchuluun, enseignant spécialisé et parent d'un enfant atteint de trisomie, qui a participé à une formation dans l'est de la Mongolie. « Mais cela nous rappelle aussi de prendre soin de nous-mêmes, de nous donner une chance de nous détendre, de réfléchir et de planifier une vie équilibrée tout en se concentrant sur les besoins particuliers de nos enfants. »

La Mongolie dispose de quatre lois qui protègent les enfants, mais le pays se débat avec une capacité limitée et des procédures peu claires pour les mettre en œuvre. L'OIDD a contribué à renforcer la capacité à répondre aux crimes contre les enfants et à traiter les cas individuels de protection de l'enfance, notamment en travaillant avec la nouvelle Unité de protection de l'enfance créée au sein de l'Agence nationale de la police (ANP).

Au début de l'année 2022, l'OIDD a



développé et formé 60 agents de la protection de l'enfance de l'ANP sur la « Méthodologie de prévention et de lutte contre les violations des droits de l'enfant », un programme couvrant le cadre de protection de l'enfance et l'application d'approches centrées sur les enfants. En août 2022, ces agents avaient dispensé des formations à 327 policiers dans tout le pays.

Ariunaa Bayarkhuu, un responsable de la protection de l'enfance de l'ANP et capitaine de police à Oulan-Bator, a déclaré à l'OIDD : « J'en ai appris davantage sur le genre, les stéréotypes sexistes, les différences psychologiques entre les garçons et les filles et les

caractéristiques des [différentes] générations, ce qui m'a aidé à mieux comprendre les adolescents et les jeunes et à améliorer ma communication avec eux. »

L'OIDD a également dispensé une formation sur les cadres de protection de l'enfance et la gestion des cas sensibles au genre centrée sur l'enfance aux Comités juridiques pour les droits de l'enfant qui opèrent dans les 21 provinces et districts de la capitale. Un programme de renforcement des capacités des OSC a aidé près d'une dizaine d'organisations à demander une accréditation pour fournir des services de protection de l'enfance.

Donner les moyens à la société civile et aux avocats de protéger les droits constitutionnels

Pour que la justice devienne une réalité, les acteurs judiciaires doivent être équipés pour comprendre pleinement et faire respecter les droits constitutionnels conformément aux normes internationales relatives aux droits humains.

En Tunisie, l'OIDD aide les juges, les avocats et les OSC à mieux identifier et suivre les affaires liées à la Constitution du pays et aux normes internationales, en particulier celles concernant les groupes marginalisés. Par exemple, pour protéger les droits fondamentaux des femmes tunisiennes, l'OIDD a dispensé une formation à 16 femmes juges tunisiennes pour renforcer leur capacité à statuer sur les affaires de violence basée sur le genre.

« Cette formation m'a permis d'élargir mes connaissances et de mieux intégrer dans mon quotidien l'application de la loi 58 », a déclaré une participante, faisant référence à une loi historique de 2017 condamnant les violences faites aux femmes. « J'ai eu l'occasion de débattre avec mes collègues sur la manière d'appliquer cette loi dans des cas réels de femmes battues. »

L'OIDD, de concert avec ses partenaires, a également appuyé une formation pour les avocats tunisiens afin de réviser ou abroger des lois inconstitutionnelles. De plus, pour garantir l'impact durable de ces interventions, l'OIDD a travaillé avec des étudiants et des groupes locaux de jeunes de la société civile, à travers un atelier et du mentorat, pour identifier les textes inconstitutionnels et fournir des conseils juridiques aux victimes de violence.

« L'OIDD a dispensé une formation de formateurs à 16 femmes juges tunisiennes, renforçant leur capacité à statuer sur les affaires de violence basée sur le genre. »

Des centres pour le règlement extrajudiciaire des différends rendent justice aux communautés vulnérables



Nasteho, une mère célibataire vivant en Somalie, a désespérément tenté d'empêcher son ex-mari de donner en mariage leur fille de 18 ans, Aïcha. Après avoir abandonné sa famille quand Aïcha était bébé, l'ex-mari de Nasteho a soudain réapparu, déclarant qu'il avait accepté une dot et promis sa fille à une de ses connaissances. Le père d'Aïcha a fini par s'enfuir avec l'argent et le mari présumé n'a pas voulu renoncer au mariage.

« J'étais désespérée, car je ne voulais pas abandonner ma fille, mais en même

temps je n'avais pas les moyens de rendre la dot », a expliqué Nasteho. « Mon mari était parti avec l'argent. »

Après avoir consulté sans succès les anciens du village, Nasteho et le prétendant d'Aïcha ont décidé de porter l'affaire devant un Centre pour le règlement extrajudiciaire des différends (RAD) géré par des partenaires de l'OIDD dans la ville de Beledweyne, dans la région somalienne de Hiran. C'est l'un des 15 centres de ce type en Somalie à avoir traité en 2022 un total de 2 988 affaires. Les femmes ont représenté 50 % des personnes en quête de justice.

Les centres s'appuient sur des mécanismes communautaires de justice coutumière et informelle pour résoudre les litiges civils et les délits mineurs par le biais d'un panel d'arbitres sélectionnés. Ils appliquent le droit statutaire somalien, la loi coutumière somalienne (xeer) et la loi islamique (charia) tout en renvoyant les affaires plus complexes ou pénales aux tribunaux formels.

Des parajuristes de la communauté fournissent des informations et une assistance juridiques, en particulier aux femmes, qui ont souvent du mal

à accéder à une justice équitable et impartiale.

Les centres soutiennent les arbitres pour s'assurer que les décisions sont conformes à la Constitution et aux normes internationales relatives aux droits humains.

Les personnes en quête de justice ont trouvé les centres fiables, inclusifs, équitables, légitimes, transparents et culturellement adaptés pour régler les litiges fonciers, familiaux et commerciaux et autres problèmes. Selon une récente

évaluation de l'OIDD, près de 93 % des utilisateurs estiment que la justice s'est améliorée dans leur communauté depuis l'ouverture d'un centre RAD.

Dans le cas de Nasteho, le centre lui a reconnu le droit de refuser le mariage de sa fille, tout en admettant que le « futur mari » devait être remboursé de la dot déjà versée au père d'Aïcha. Finalement, les arbitres du centre ont organisé une collecte de fonds à l'échelle de la communauté pour le rembourser, épargnant ce fardeau à Nasteho.

« Le centre RAD de Beledweyne est plein de gens qui sont non seulement justes, mais gentils. Ils ont écouté et compris les deux parties et ont pris une décision qui a sauvé la vie de ma fille », a reconnu Nasteho.

L'OIDD soutient également quatre centres RAD dans les villes de Burao, Erigavo, Hargeisa et Las-Anod. Chaque centre fournit des références gratuites et une assistance téléphonique gratuite où des avocats et des parajuristes formés donnent des conseils juridiques. Les centres offrent également des services de proximité, y compris des visites régulières dans les camps de personnes déplacées internes (PDI) et des séances de sensibilisation juridique pour les communautés vulnérables et marginalisées.

Faduma, mère de quatre enfants vivant en périphérie de Burao, capitale de la région de Togdheer, a contacté la hotline de son centre local pour obtenir des conseils sur un litige foncier. Elle a entendu parler du centre après avoir entendu un message d'intérêt public à la radio.

« Je me suis sentie impuissante ; je n'avais pas l'argent pour engager un avocat qui pouvait me donner des conseils », a-t-elle déclaré. « Mais quand j'ai entendu parler de ce service gratuit, j'ai appelé pour vérifier... et j'ai reçu des informations précieuses. Maintenant, je sais comment faire pour obtenir des réparations légales. »

En 2022, les quatre centres ont examiné un total de 1 218 cas, dont plus de 70 % ont été portés par des femmes. Les hotlines ont fourni des conseils juridiques gratuits et des informations à 1 528 personnes. En élargissant les services juridiques gratuits, les centres offrent une bouée de sauvetage aux personnes et aux communautés vulnérables.

93 %
des utilisateurs
ont pensé que
la justice s'était
améliorée dans
leur communauté
depuis l'ouverture
d'un centre RAD.



Autonomiser les communautés marginalisées et vulnérables grâce à l'aide juridique



Mineure et enceinte, Rose [pseudonyme], étudiante ougandaise, ne savait pas vers qui se tourner lorsque le père de son enfant, un fonctionnaire, a refusé de fournir le moindre soutien à sa progéniture.

Heureusement, elle a été dirigée vers une clinique d'aide juridique de l'Uganda Law Society (ULS) à Kampala, qui fournit des conseils juridiques gratuits et une représentation aux communautés vulnérables et marginalisées. Avec l'aide de la clinique, Rose a traduit en justice le père de son enfant. Après un certain nombre de comparutions devant le tribunal et de séances de médiation à domicile, l'affaire a été réglée avec le versement d'une pension alimentaire mensuelle qui a permis à Rose d'offrir une vie digne à son enfant.

« Quand je suis arrivée là... je n'avais pas d'argent pour les payer, et les tribunaux coûtent toujours très cher », a déclaré Rose. « Sans l'avocat [de la clinique], je ne sais pas où j'en serais aujourd'hui. »

La clinique de l'ULS à Kampala est l'une des six cliniques régionales d'aide juridique du pays soutenues par le Programme de justice communautaire de l'OIDD. Elles offrent des services gratuits pour les affaires civiles et pénales, de la représentation juridique, des conseils et un accompagnement juridique pour le règlement alternatif des différends, y compris pur des litiges fonciers, et une sensibilisation de la communauté sur des questions telles que les violences basées sur le genre, le droit familial et le droit des enfants.

« Dans certains districts, nous sommes le seul prestataire de services d'aide juridique », explique le PDG de l'ULS Moses Okwalinga. « Sans notre présence là-bas, les gens seraient sans espoir, la plupart d'entre eux ne peuvent pas se

permettre de payer des services juridiques de base. »

En 2022, avec le soutien de l'OIDD, les cliniques de l'ULS ont donné accès à des conseils juridiques gratuits et à une représentation à 10 423 demandeurs de justice vulnérables. Grâce à ces services, 956 personnes ont obtenu des recours rapides et rentables grâce à la médiation, la négociation de plaidoyer, les cautionnements de la police, la mise en liberté sous caution et/ou des séances à gain rapide conçues pour résoudre les cas non litigieux dans un délai prédéterminé. Durant la même période, 163 affaires civiles ont été conclues par voie de contentieux.

Près de la moitié du travail des cliniques porte sur le soutien aux communautés rurales, aux femmes, aux jeunes et aux populations autochtones pour résoudre des conflits fonciers.

Ce fut le cas de Maria [pseudonyme], qui s'est rapprochée de l'ULS après avoir été harcelée par des accapareurs de terres. Privés des fonds nécessaires pour demander de l'aide par des canaux traditionnels, Maria était prête à renoncer jusqu'à ce qu'elle entende parler de la clinique d'aide juridique. Des professionnels du droit l'ont aidée à déposer son dossier et Maria a comparu devant un officier de justice qui a aidé à trancher l'affaire équitablement.

« Les femmes qui s'occupent de nous ici sont gentilles et elles prennent bien en charge les demandeurs », a expliqué Maria. « Elles font tout pour que celui qui empiète sur mon titre foncier disparaisse. L'affaire est toujours en cours. Je leur suis reconnaissante, car de nombreuses personnes ont récupéré leurs terres avec l'aide de cette organisation. »

En 2022, grâce aux cliniques d'aide juridique, 34 plaignants ont récupéré 154 acres de terres contestées et 10 autres ont reçu une compensation financière.

02

Mettre les lois et les institutions au service des citoyens

Pour rendre justice à tous les citoyens, les institutions doivent défendre les droits humains, fournir des services essentiels, prévenir l'insécurité et maintenir la paix. Cela passe par des services efficaces et accessibles à tous tout en respectant rigoureusement les principes de transparence et de responsabilité. Dans les contextes fragiles et touchés par des conflits, la réalisation de ces objectifs peut être freinée par un manque de connaissances et de capacités, un sous-investissement et des lois et politiques obsolètes.

L'OIDD aide les systèmes judiciaires à s'adapter, à innover et à répondre aux besoins de justice les plus urgents, conformément à leurs contextes sociaux, culturels et politiques uniques. Nous tirons parti des données probantes et de l'expertise pour faciliter les réformes nécessaires et conduire le changement avec des innovations et des outils numériques. Grâce à des partenariats et une approche consultative, nous travaillons sur tous les maillons de la chaîne judiciaire pour aider les pays à relever des défis judiciaires complexes tels que la lutte contre la traite des êtres humains, la lutte contre la corruption et le soutien à des systèmes pénaux plus efficaces et plus justes.



ARMÉNIE | BAHAMAS | BURKINA FASO | COLOMBIE | CÔTE D'IVOIRE | RÉP. DEM. DU CONGO
ÉQUATEUR | HONDURAS | INDONÉSIE | KENYA | KIRGHIZISTAN | LIBÉRIA | MALI | MOLDAVIE
MONGOLIE | MOZAMBIQUE | NIGER | PÉROU | PHILIPPINES | RWANDA | SIERRA LEONE
SOMALIE | TADJIKISTAN | TUNISIE | OUGANDA | UKRAINE

*Conception basée sur la carte géospatiale des Nations Unies



Améliorer l'accès à la justice et au développement économique grâce aux cours des petites créances



Les cours des petites créances (CPC) du Kenya sont à la base de la justice civile et commerciale. Elles appuient le développement économique en veillant à ce que les petites entreprises, épine dorsale de l'économie, obtiennent des solutions rapides et efficaces à des plaintes et des différends commerciaux.

Créées en vertu de la Loi sur la Cour des petites créances de 2016, les CPC sont un ajout relativement nouveau au système judiciaire kenyan. L'OIDD soutient les CPC depuis leur création et aujourd'hui, elles fournissent des services judiciaires essentiels dans les villes d'Eldoret, Kajiado, Kakamega, Kisumu, Machakos, Meru, Milimani, Monbasa, Naivasha, Nakuri, Nyeri et Thika.

Elles auditionnent et statuent sur les réclamations civiles allant jusqu'à

“
Entre avril
2021 et
novembre
2022,
les CPC ont
auditionné
et réglé 16 900
affaires.”

”

1 000 000 KES (6 758 euros), offrant une option plus simple, plus rapide et moins onéreuse que les tribunaux supérieurs pour des affaires telles que des ruptures de contrat et des dommages corporels. Elles concluent généralement les litiges commerciaux dans les 60 jours, avec un taux médian de règlement des plaintes/litiges de 37 jours seulement. À la CPC de Nairobi, en 2022, l'OIDD a contribué à renforcer l'efficacité grâce à une plateforme numérique permettant de déposer des dossiers en ligne et de payer les frais de justice.

Entre avril 2021 et novembre 2022, les CPC ont auditionné et réglé 16 900 affaires, permettant ainsi aux juridictions supérieures de traiter des litiges plus complexes et portant sur des montants supérieurs.

En décembre 2022, l'OIDD a réuni les acteurs des CPC pour réfléchir aux succès, aux échecs et aux opportunités d'amélioration de l'environnement des affaires et des investissements du pays. Quarante personnes ont participé à un symposium de trois jours, dont la vice-présidente de la Cour suprême Philomena Mwilu, des experts de haut niveau du secteur de la justice, des juges et des greffiers des CPC, des juges de la Cour d'appel et de la Haute Cour des tribunaux commerciaux, des juristes et des représentants de la communauté d'affaires.

Les participants ont formulé un certain nombre de recommandations pour soutenir davantage la magistrature et l'initiative des CPC. Ces recommandations ont porté sur des sujets tels qu'un examen de la Loi et du Règlement sur la Cour des petites créances pour régler les incohérences dans les cadres juridique et politique, trouver un moyen de normaliser les pratiques dans toutes les CPC, et élargir l'engagement auprès des parties prenantes pour renforcer l'adhésion et l'adoption des services de CPC.



Distiller une culture de la gestion des services correctionnels fondée sur les droits humains

L'intégration des règles et normes internationales des droits humains dans la gestion des services pénitentiaires peut contribuer à provoquer des changements institutionnels et culturels qui aboutiront à une amélioration de l'efficacité et de l'équité du système pénal. Cependant, dans de nombreux cas, la capacité à former le personnel dans des prisons surpeuplées et en sous-effectif est limitée et les processus de contrôle peuvent être faibles ou inexistants.

L'OIDD a réuni un groupe consultatif international de spécialistes de la gestion des services correctionnels, composé de représentants de gouvernements, d'institutions, de la société civile et d'organisations internationales pour combler ces lacunes.

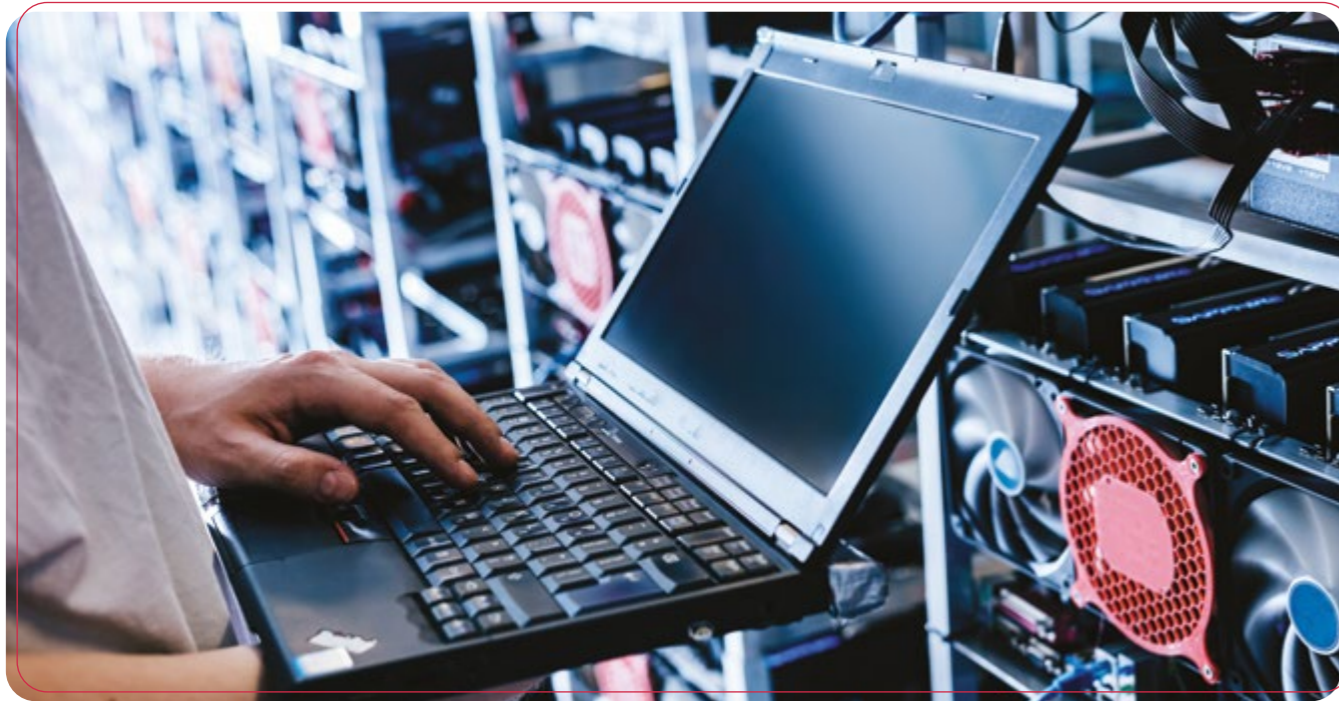
L'une des étapes prioritaires a été l'élaboration d'un **Programme correctionnel mondial** pour les responsables pénitentiaires basé sur les normes internationales des droits humains et adaptable à divers contextes nationaux. Il a été testé lors de deux formations régionales de formateurs en Afrique et en Amérique latine, où des agents pénitentiaires de Colombie, de République dominicaine, du Guatemala, du Maroc et du Sénégal ont tiré des leçons de l'expérience et des bonnes pratiques de chacun. Les sujets abordés ont porté, entre autres, sur des approches de la gestion des prisons fondées sur les droits humains, l'intégration sociale des détenus et la garantie des droits des groupes vulnérables en milieu carcéral.

En se basant sur les retours d'expérience et les expériences pratiques partagées par les participants à ces sessions, l'OIDD révisé les supports de formation afin de garantir la diffusion des compétences et des méthodologies d'apprentissage les plus pertinentes.

Forts des compétences nouvellement acquises, les agents issus de ce cursus dispenseront deux formations complémentaires au personnel d'autres établissements pénitentiaires d'Afrique et d'Amérique latine. En créant un pool de formateurs internationaux versés dans la gestion pénitentiaire fondée sur les droits humains, l'OIDD contribue à garantir que les systèmes pénitentiaires fonctionnent de manière plus équitable, responsable et adaptée au contexte local.

“ Des agents pénitentiaires de Colombie, de la République dominicaine, du Guatemala, du Maroc et du Sénégal ont appris de l'expérience et des meilleures pratiques de chacun. ”

Utiliser la technologie et l'innovation pour améliorer la prestation de la justice



Pour exploiter l'énorme potentiel de la technologie pour une justice inclusive, l'OIDD a soutenu de plus en plus les institutions judiciaires afin de développer des approches de l'innovation numérique adaptées au contexte et appropriées au niveau national.

Au Honduras, le Programme d'amélioration de la transparence judiciaire et de promotion de la confiance du public de l'OIDD a contribué à améliorer la transparence et la confiance dans le système judiciaire national. En collaboration avec la Cour suprême de justice, l'OIDD a aidé à mettre en place des systèmes d'information numériques conformes aux normes internationales de « justice ouverte », un principe juridique mondial exigeant que les procédures judiciaires soient menées dans la transparence, la collaboration et la surveillance du public.

Grâce à la technologie, la Cour suprême a adopté un protocole visant à normaliser la publication des décisions de justice conformément aux normes internationales et aux meilleures pratiques en matière de transparence et d'accès à l'information, renforçant ainsi l'accès des citoyens à la justice.

Grâce au renforcement des capacités assisté par l'OIDD, les gestionnaires et les techniciens TIC ont une meilleure compréhension des principes de la justice ouverte, essentielle pour faciliter le passage par la Cour suprême du fichier papier aux fichiers informatiques afin de rendre les systèmes plus efficaces et plus accessibles.

L'OIDD a également soutenu un portail de données ouvertes qui aide les institutions judiciaires à gérer les charges de travail et à assurer une mesure de la performance plus efficace, transparente et responsable.

Aux Philippines, pendant les sévères mesures de confinement liées à la COVID-19, la technologie numérique est devenue une bouée de sauvetage pour les systèmes judiciaires, leur permettant de répondre aux besoins des personnes et élargissant l'accès aux cours de droit en ligne. Après avoir vu comment l'OIDD a pu passer rapidement aux formations à distance au pic de la pandémie, les institutions judiciaires partenaires ont demandé de l'aide pour améliorer l'apprentissage numérique.

En 2022, l'OIDD s'est concentrée sur le renforcement des compétences des professionnels de l'informatique dans les institutions judiciaires afin de concevoir, développer et proposer des activités en ligne mixtes, notamment par le biais de Systèmes de gestion de l'apprentissage (SGA) et d'outils virtuels tels que des plateformes d'appels et d'enquêtes, de tableaux blancs en ligne et autres applications interactives. Cela a conduit le ministère de la Justice et la Cour suprême à proposer des cours de droit en ligne, dont « Gestion des témoins » et « Enquête et poursuites en justice des cas de drogue et plaidoirie ».

Afin de renforcer davantage les capacités, l'OIDD a acquis un SGA pour le Conseil de lutte contre le blanchiment d'argent (CLCBA) et a formé du personnel pour l'exploiter. Le CLCBA a utilisé le SGA pour organiser un sommet de trois jours sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme avec plus de 600 participants. À la fin de 2022, il avait réussi à mettre en place 14 cours en ligne sur des sujets tels que les principes fondamentaux de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, les obligations de filtrage des sanctions et les sanctions financières ciblées.

Progresser dans la lutte contre le trafic des personnes au Libéria

Le gouvernement du Libéria a réalisé d'importants progrès dans la lutte contre le trafic des personnes (TDP) grâce au soutien de l'OIDD. En juillet 2022, le rapport annuel du Département d'État américain sur le trafic des personnes a hissé le Libéria dans la catégorie supérieure en le faisant passer de la Liste de surveillance de niveau 2 au Niveau 2. Cette « montée en grade » a été le résultat d'importants efforts nationaux visant à satisfaire aux normes internationales de la lutte contre la traite.

En tant que principal partenaire du gouvernement libérien dans la lutte contre le trafic des personnes, l'OIDD est fière de ce tournant, car il montre comment les interventions en matière d'état de droit peuvent produire des résultats tangibles dans l'arrêt de la traite. Son travail s'appuie sur un partenariat avec le pouvoir judiciaire et les ministères de la Justice et du Travail. En 2022, l'OIDD a dispensé une formation à 134 agents de justice et de sécurité dans les comtés reculés de Bomi, Gbarpolu, Grand Kru, Margibi, Rivercess et Sinoe. Les formations ont renforcé les capacités des procureurs, magistrats, juges et responsables des forces de l'ordre à poursuivre en justice et juger les affaires de traite dans ces comtés.

L'OIDD a également travaillé avec le gouvernement pour élaborer et mettre en œuvre un système de gestion numérisé des cas pour la Division des statistiques sur la criminalité de la Police nationale libérienne (PNL). Le système représente une étape majeure vers une collecte de données et des rapports solides sur la traite.

« La PNL travaillera en collaboration avec des partenaires, en particulier les enquêteurs sur la traite, les procureurs et le secrétariat de la force d'intervention nationale contre la traite (National Anti-Trafficking Taskforce - NATT), pour s'assurer que les données sur la traite des êtres humains sont collectées de manière singulière et efficace », a déclaré Augustine Browne, sous-commissaire

de la police, de la Planification et de la Recherche du Libéria. « Le soutien [de l'OIDD] nous aidera vraiment à voir le trafic des personnes différemment, car les données nous permettront de parler. »

En juillet 2022, l'OIDD a formé 32 fonctionnaires à l'utilisation et à la maintenance du système. Il s'agissait de responsables du pouvoir judiciaire, des ministères du Travail et de la Justice, et d'organismes chargés de l'application des lois, notamment la PNL, le service de l'immigration et l'Agence de lutte contre la drogue.

S'appuyant sur ces interventions réussies, l'OIDD a lancé un projet sous-régional de lutte contre la traite dans l'Union du fleuve Mano, couvrant la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone. Il vise à améliorer la collaboration et à renforcer les systèmes pour enquêter, poursuivre en justice et juger efficacement les affaires de traite des êtres humains.

“ Les interventions en faveur de l'État de droit peuvent produire des résultats tangibles dans l'arrêt de la traite. ”



03

Réduire l'écart entre les genres en matière de justice

L'égalité des sexes, y compris l'accès des femmes et des filles à la justice et à la pleine jouissance de leurs droits humains, est essentielle à la réalisation de l'Agenda 2030.

Des données probantes montrent que lorsque les gouvernements, les institutions et les communautés investissent dans la justice pour les femmes, les retours sont très importants en termes de développement humain, de croissance économique et de paix. Pourtant, trop souvent, des lois qui discriminent activement les femmes ou les rendent effectivement invisibles restent en vigueur.

Avec ses interventions programmatiques, ses recherches et son plaidoyer, l'OIDD s'efforce de garantir que les femmes et les filles sont habilitées à revendiquer leurs droits. Nous aidons également les institutions à défendre les droits des femmes, à répondre à leurs besoins uniques en matière de justice et à éliminer les lois discriminatoires.



AFGHANISTAN | BURKINA FASO | CÔTE D'IVOIRE | ÉQUATEUR | GUINÉE | HONDURAS
KENYA | LIBÉRIA | MALI | MONGOLIE | BIRMANIE | NIGER | PÉROU | PHILIPPINES
RWANDA | SIERRA LEONE | SOMALIE | TUNISIE | OUGANDA | UKRAINE

*Conception basée sur la carte géospatiale des Nations Unies



Obtenir l'égalité devant la loi pour les femmes et les filles

Pour plus de 2,5 milliards de femmes et de filles, les lois discriminatoires à l'égard des femmes et des filles et les lacunes en matière de protection juridique sont toujours une réalité. Cela les prive de leurs droits et les expose au risque d'être laissées pour compte.

L'OIDD collabore avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) et des partenaires nationaux sur l'initiative mondiale « L'Égalité devant la loi pour les femmes et les filles d'ici 2030 : une stratégie multipartite en faveur d'une action accélérée, pour mener des examens systématiques des systèmes juridiques qui indiquent comment les lois – par le biais de réformes, d'abrogations et de nouvelles dispositions – peuvent pleinement s'aligner sur les engagements internationaux en faveur de l'égalité des sexes. Cette initiative vise à accélérer l'abrogation de lois discriminatoires dans 100 pays, ouvrant la voie à plus d'égalité et de justice pour plus de 50 millions de femmes.

En 2022, en partenariat avec ONU Femmes et la Commission philippine sur les femmes (CPF), l'OIDD a évalué la prise en compte du genre dans les lois des Philippines, aboutissant à une étude intitulée « Renforcer l'égalité des sexes dans la loi : une analyse de la législation des Philippines. »

L'étude a examiné 51 lois dans des domaines comme l'éducation, la santé, l'emploi, la représentation des femmes dans la vie politique et publique, le mariage et la famille. Tout en reconnaissant que les Philippines ont accompli des progrès significatifs dans la prise en compte de la dimension de genre, l'étude a recommandé une série d'amendements. Parmi les exemples, citons l'abrogation d'une disposition permettant à des violeurs d'éviter des poursuites judiciaires en épousant leurs victimes, l'adoption d'une nouvelle loi protégeant contre la discrimination basée sur l'orientation sexuelle

et l'identité de genre, et la fixation de délais spécifiques pour que les conseils municipaux atteignent des quotas de participation des femmes.

En tant que principal organe d'élaboration des politiques et de coordination pour l'égalité des sexes aux Philippines, la Commission philippine sur les femmes a intégré les recommandations de l'étude dans son plan de plaidoyer, le Programme législatif prioritaire pour les femmes (*Women's Priority Legislative Agenda - WPLA*). Les principales conclusions ont été présentées lors du lancement de la Commission en novembre, un événement auquel ont participé des responsables du Congrès philippin, des agences gouvernementales et des organisations de la société civile.

« En tant que législateurs, il est de notre devoir sacré de veiller à ce que tous les Philippines bénéficient de droits égaux, de chances égales et

d'une protection égale devant la loi », a déclaré la présidente du Comité Femmes et égalité des sexes de la Chambre des représentants, la députée Geraldine Roman. « C'est pour cette raison que la Commission philippine sur les femmes peut compter sur notre comité ainsi que sur mes collègues législateurs au Congrès. »

L'OIDD et ONU Femmes ont également travaillé avec le Bureau du Procureur général et ministre de la Justice de la Sierra Leone sur le « Renforcement de l'égalité des sexes dans la législation : cartographie et analyse du paysage juridique de la Sierra Leone ». L'évaluation a recommandé de modifier 22 lois afin de mieux les aligner sur les obligations internationales relatives à l'égalité des sexes. La proposition comprend la suppression des clauses discriminatoires de la Constitution qui sapent les droits des femmes dans le mariage et le divorce.



Adopter une approche des violences sexuelles centrée sur les survivantes



Au cours de leur vie, près d'une femme sur trois dans le monde est confrontée à la violence physique ou sexuelle infligée par un partenaire intime ou un non-partenaire. Pourtant, beaucoup ne signalent jamais ces cas ou n'obtiennent pas justice. Celles qui s'adressent à la police ou aux tribunaux se sentent souvent stigmatisées ou voient leur dossier traité à la hâte ou de façon inappropriée.

Les approches centrées sur les survivantes qui fournissent des services intégrés, soutiennent l'action collective des femmes et élargissent le suivi pour s'assurer que les coupables rendent des comptes sont essentielles pour garantir l'accès à la justice dans les cas de violence basée sur le genre (VBG).

Le rapport de recherche de l'OIDD *Justice centrée sur les survivantes pour les violences basées sur le genre dans des situations complexes*, publié en 2022 en partenariat avec le Global Women's Institute de l'Université américaine George Washington, souligne la nécessité d'adapter les réponses aux besoins des femmes tout en respectant les normes internationales et les obligations légales en matière d'égalité des sexes et de droits humains. À travers des études de cas en Afghanistan, au Honduras, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux Philippines, au Soudan du Sud et en Tunisie, la recherche fournit des conseils sur l'adoption de stratégies judiciaires efficaces centrées sur les survivantes. Elle exhorte les décideurs, les professionnels de la justice et autres praticiens à prendre des mesures fondées sur des lois et des institutions judiciaires sensibles à la dimension du genre et à adopter des approches intersectionnelles pour répondre à divers besoins.

L'un des éléments clés d'une approche centrée sur les survivantes consiste à disposer de tribunaux dédiés aux violences sexuelles et basées sur le genre. En 2022, l'OIDD a soutenu la

création et la mise en œuvre d'une cour spécialisée dans les violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG) au tribunal de première instance de Shanzu à Monbasa, Kenya. Elle est devenue le premier tribunal expressément dédié aux affaires de VSBG en Afrique de l'Est.

Depuis sa création, la cour a offert ses services à 448 personnes en quête de justice. Les audiences de la cour ont pris de l'ampleur, résolvant un nombre croissant d'affaires et donnant à un plus grand nombre de femmes l'assurance qu'elles peuvent demander justice.

L'augmentation du nombre de femmes sur les bancs de la justice et tout au long de la chaîne judiciaire peut également faire la différence pour les victimes de VSBG. Pourtant, le nombre de femmes dans le système judiciaire reste faible. L'OIDD aide à combler ce déficit en soutenant des politiques visant à accélérer l'égalité des genres. Elle a développé une stratégie pour introduire des politiques favorables à l'égalité des sexes dans le système judiciaire kenyan, couvrant des mesures telles que la création de bureaux dédiés au genre et aux ressources humaines. L'OIDD s'associe également à l'Association internationale des femmes juges pour aider les jeunes femmes souhaitant poursuivre une carrière dans la justice.

« L'OIDD a soutenu la création et la mise en œuvre du premier tribunal expressément dédié aux cas de VSBG en Afrique de l'Est. »

Habiliter la société civile à prévenir et répondre aux violences basées sur le genre



En Mongolie, les normes patriarcales, les modes de vie des populations géographiquement isolées ou des nomades limitent l'accès à la justice dans les cas de violence domestique. L'OIDD collabore avec le gouvernement, les institutions du secteur de la justice, les associations professionnelles d'avocats, les universités et les OSC pour surmonter ces obstacles.

En collaboration avec les OSC locales, l'OIDD contribue à accroître l'accès à la justice des victimes de violences basées sur le genre (VBG) par le biais de campagnes de recherche, de formation et de sensibilisation. En 2022, dans la province de l'Arkhangai, des services mobiles pilotes de VBG ont atteint 19 des subdivisions secondaires ou districts de Mongolie appelées *sums*. En 70 jours, ils ont parcouru 6 997 km et rencontré 7 060 personnes auxquelles ils ont fourni des services d'information et de soutien, dont des conseils juridiques primaires, des conseils psychologiques, des services d'orientation et des séances communautaires de sensibilisation au droit.

Dans la province d'Uvs, la responsable de la branche locale de Sain Tus (une ONG leader dans la lutte contre les VBG) Dulmaa Dugerjav a participé à une formation visant à améliorer les services aux victimes de violence domestique. « Le projet... a permis de renforcer la coordination entre les gouvernements locaux et la société civile

et a considérablement fait progresser ces partenariats vers le renforcement de l'approche centrée sur les victimes », a-t-elle commenté.

Avec le soutien du projet, Sain Tu Uvs a atteint 1008 bénéficiaires en 2022, notamment par le biais de formations, de réunions de plaidoyer et de la mise en œuvre d'un sous-projet utilisant des manuels d'information ciblés. La sensibilisation des hommes et des garçons faisait partie d'une stratégie de sensibilisation de tous les membres de la communauté comprenant la convocation du forum Leadership des hommes et participation à l'égalité des sexes (*Men's Leadership and Participation in Gender Equality*), le tout premier forum de la région composé exclusivement d'hommes, qui a réuni 56 décideurs locaux et 135 participants pour sensibiliser sur les moyens de mettre fin aux VBG.

Cela a abouti notamment à un ensemble de recommandations pour parvenir à l'égalité des sexes et mettre fin aux VBG à Uvs. Ces recommandations comprenaient notamment la mise en place de mécanismes visant à prévenir les violences domestiques et le harcèlement au travail, l'amélioration de la santé des hommes, la création de clubs de garçons dans les écoles, l'augmentation du nombre de psychologues scolaires, la responsabilité imposée aux parents d'éduquer leurs enfants aux concepts de l'égalité des sexes.

Tenir les promesses de l'égalité des générations

L'engagement dans le plaidoyer politique représente un aspect essentiel de la stratégie de l'OIDD en matière de genre. En défendant la justice pour les femmes dans les processus mondiaux d'élaboration des politiques, en organisant des dialogues sur les politiques, en améliorant la création, l'échange et la diffusion de produits d'apprentissage et en renforçant les partenariats multisectoriels, nous nous efforçons de maintenir l'égalité des genres et l'état de droit au premier plan des discussions nationales et mondiales.

En 2022, l'OIDD a poursuivi son fort engagement auprès du Forum Génération Égalité, une campagne multipartite, multisectorielle et multigénérationnelle visant à mener des actions concrètes, ambitieuses et transformatives en faveur de l'égalité des sexes.

En tant que champion de l'engagement dans quatre des six Coalitions d'action de Génération Égalité – sur la violence basée sur le genre, la justice et les droits économiques, l'action féministe pour la justice climatique et les mouvements et le leadership féministes pour l'égalité des genres –, l'OIDD s'est activement engagée dans la campagne. Nous avons contribué à catalyser l'action collective et à renforcer l'engagement politique avec les partenaires mondiaux et locaux.

Dans le cadre des sessions parallèles 24 h sur 24 de Génération Égalité lors de la 66^e session de la Commission de la condition de la femme, l'OIDD a organisé un événement parallèle virtuel sur l'action féministe pour le climat et l'état de droit. L'événement a été organisé avec le soutien des Missions permanentes auprès des Nations Unies de l'Italie, des Maldives et des Philippines, et en partenariat avec le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'American Bar Association et l'Initiative Rights and Ressources.

L'OIDD a également contribué à l'élaboration du cadre de redevabilité du Plan d'accélération mondial pour l'égalité des sexes du Forum Génération Égalité ainsi que pour l'Enquête sur les rapports d'engagements. Ces outils



décrivent la stratégie de la campagne et suivent les progrès accomplis. Ils ont servi de base au premier rapport annuel de suivi et de redevabilité publié à l'approche de la 77^e Session de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU77). Au cours du tout premier Moment Génération Égalité sur la redevabilité à l'AGNU77, la Secrétaire générale de l'OIDD s'est exprimée aux côtés des ministres des Affaires étrangères de la France et du Mexique, du Secrétaire général adjoint des Nations Unies et d'autres hauts fonctionnaires, présentant la mise en œuvre et l'impact de nos engagements à ce jour.

En tant que membre permanent du sous-comité des événements politiques mondiaux de la Coalition d'action de Génération Égalité sur l'action féministe

pour la justice climatique (AFJC), l'OIDD s'est assurée que la justice et l'état de droit seront intégrés dans les priorités politiques mondiales et les messages clés de la Coalition.

Au cours de la campagne **16 Jours d'activisme contre la violence basée sur le genre**, l'OIDD s'est jointe à ONU Femmes pour lancer un appel à « se concentrer sur les survivantes dans les efforts visant à éliminer la violence basée sur le genre ». Durant la campagne, nous avons souligné nos engagements envers le Forum Génération Égalité et sa Coalition d'action contre la violence basée sur le genre et lancé notre rapport sur la *Justice centrée sur les survivants pour les violences basées sur le genre dans des situations complexes*.

Apporter une approche féministe à l'action climatique



Une approche féministe qui défend les droits des femmes, protège les femmes et les filles et combat la discrimination fondée sur le sexe est essentielle pour parvenir à la justice climatique.

Lors de la réunion internationale Stockholm+50, l'OIDD a organisé un événement parallèle en présentiel sur la Justice climatique féministe :

“ Les discussions ont mis en évidence les lacunes de la justice climatique et les obstacles auxquels les femmes et les filles sont confrontées. ”

Autonomiser les femmes et les filles grâce à l'état de droit avec ONU Femmes, l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (SIDA), le gouvernement du Pérou et l'Initiative Rights and Resources. L'événement a fourni l'occasion de souligner l'importance de l'action féministe pour le climat.

Les discussions ont mis en évidence les lacunes de la justice climatique et les obstacles auxquels les femmes et les filles sont confrontées, et identifié des actions concrètes et des solutions fondées sur l'état de droit pour améliorer la justice climatique pour les femmes.

Lors de la 27^e Conférence des Parties (COP27) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), l'OIDD a rejoint un Dialogue intergénérationnel sur le pouvoir de l'action climatique collective, organisé par le gouvernement du Royaume-Uni, ONU Femmes et l'AFJC. L'événement a exploré les moyens de fournir des plans de résilience climatique sensibles au genre, de promouvoir le leadership des femmes dans la prise de décision sur le climat, de s'engager davantage dans le dialogue intergénérationnel, d'éliminer les lois discriminatoires et de renforcer les droits fonciers des femmes et leur accès aux ressources naturelles. Le forum a permis à l'OIDD de partager explicitement son approche féministe de l'état de droit en matière d'action climatique et de rappeler ses engagements en faveur de l'action féministe pour la justice climatique, en insistant spécifiquement sur la promotion de l'action des femmes et des filles pour la justice climatique.

L'OIDD a approfondi la question dans sa note d'orientation de 2022 intitulée « Justice climatique pour les femmes et les filles : une approche de l'action climatique féministe fondée sur l'état de droit », qui décrit les moyens de parvenir à une plus grande autonomisation, de poursuivre l'action climatique féministe et de garantir l'accès des femmes à la terre et aux autres ressources naturelles. La note appelle les décideurs nationaux et internationaux à veiller à ce que les femmes occupent des postes de pouvoir et participent à la prise de décision sur le climat. Elle met en évidence les problèmes spécifiques aux femmes autochtones et touchées par la migration



“ Le forum a permis à l'OIDD de partager explicitement son approche féministe fondée sur l'état de droit en matière d'action climatique. ”

“ La note d'orientation de 2022 de l'OIDD appelle les décideurs nationaux et internationaux à veiller à ce que les femmes occupent des postes de pouvoir et participent à la prise de décision sur le climat. ”

climatique ainsi que les moyens d'élargir le soutien et de protéger les femmes défenseuses des droits de l'environnement qui se trouvent en première ligne. La note recommande des réformes juridiques, dont le renforcement de l'accès des femmes à la terre, et plaide pour un financement équitable des

efforts menés par les femmes pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Elle exhorte enfin les coalitions mondiales impliquant les gouvernements, la communauté internationale, le secteur privé et les acteurs de la société civile à se mobiliser derrière l'action féministe pour la justice climatique.

Objectif stratégique 2

S'assurer que l'état de droit favorise la paix et le développement durable

La promotion et le renforcement de l'état de droit sont essentiels non seulement pour améliorer la vie des personnes et renforcer les systèmes judiciaires, mais aussi pour créer un environnement propice pour l'Agenda de développement durable 2030 plus largement. L'état de droit, avec ses principes d'inclusivité, d'égalité et de non-discrimination, recoupe les 17 Objectifs de développement durable (ODD), avec une pertinence particulière pour l'ODD16 sur la paix, la justice et des institutions fortes, et l'ODD5 sur l'égalité des sexes. Dans le cadre de son second Objectif stratégique visant à faire de l'état de droit le moteur de la paix et du développement durable, l'OIDD s'efforce de sauvegarder et accélérer les progrès sur les ODD liés au développement économique, au changement climatique, à l'alimentation, à la nutrition et à la santé.



04

Un développement économique inclusif

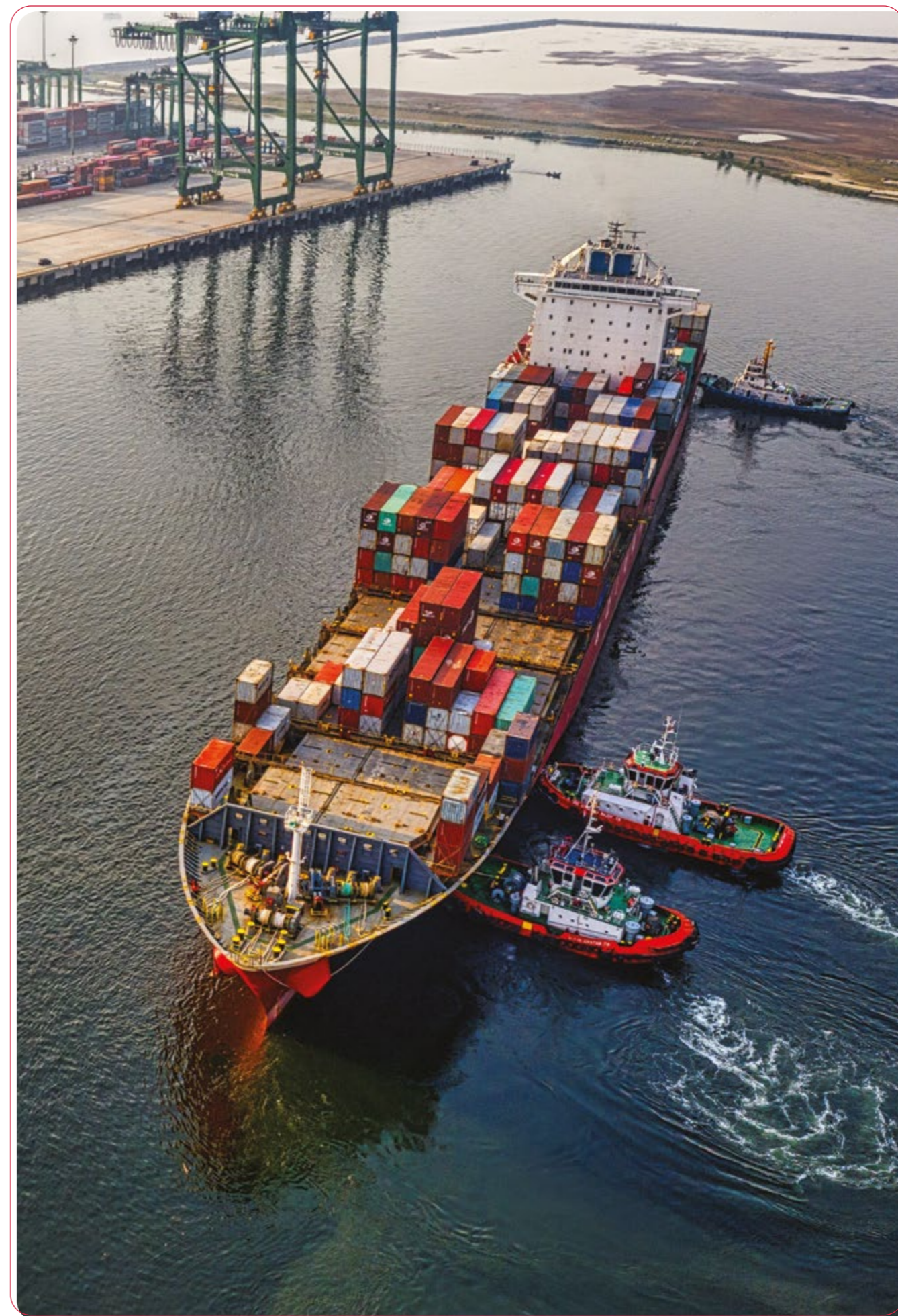
Des cadres juridiques clairs et efficaces favorisent le commerce, l'investissement et la croissance économique, et de bonnes lois peuvent aider à soutenir l'entrepreneuriat et l'innovation. Cela est particulièrement important pour les pays en développement et les pays les moins avancés, durement touchés par un ralentissement économique mondial généré par des crises croisées.

L'OIDD aide les pays à élaborer des cadres juridiques pour le redressement et à renforcer les capacités pour élaborer et faire respecter des lois commerciales et économiques afin de créer un environnement propice au démarrage d'entreprises en tant que moteur du développement. Nous offrons un soutien unique aux pays les moins avancés pour faire des choix d'investissement équitables et conformes aux objectifs de développement nationaux.



ÉTHIOPIE | JORDANIE | KENYA | KIRGHIZISTAN | LIBÉRIA | MALAWI | MOLDAVIE | MONGOLIE
MONTÉNÉGRE | MOZAMBIQUE | RWANDA | SOMALIE | TADJIKISTAN | TANZANIE | GAMBIE
TUNISIE | OUGANDA | UKRAINE | OUBÉKISTAN | CISJORDANIE ET GAZA

*Conception basée sur la carte géospatiale des Nations Unies



Créer un environnement propice au développement économique inclusif

En 2022, l'économie mondiale a été confrontée à de multiples défis, dont l'inflation, le surendettement et une croissance économique en berne. Pour gérer ces vents contraires, les gouvernements doivent impérativement mettre en œuvre des politiques opportunes et efficaces. L'un des principaux objectifs de ces politiques devrait consister à créer un environnement permettant aux entreprises de survivre et de prospérer, les entreprises étant le véritable moteur de la croissance et de la création d'emplois.

L'un des éléments essentiels est l'amélioration de la qualité, de la rapidité et de la transparence de la médiation et de l'arbitrage commerciaux. La médiation peut réduire les coûts et accélérer le règlement des différends afin que les entreprises puissent recommencer à créer des emplois et à stimuler la croissance économique.

En **Moldavie**, l'OIDD aide à développer la médiation commerciale à l'échelle nationale. Alors que la loi autorise des formes alternatives de règlement des différends, y compris la médiation et l'arbitrage, les entreprises ont été confrontées à divers obstacles, dont la lenteur de l'exécution des décisions. L'OIDD et ses partenaires travaillent avec le Centre national de règlement alternatif des différends et la Chambre de commerce et d'industrie pour mettre en place une formation pour les médiateurs afin qu'ils puissent améliorer la qualité des services et travailler en accord avec les normes internationales. L'OIDD a également élaboré le contenu d'un cours d'apprentissage en ligne sur la médiation judiciaire pour l'Institut national de la justice, et soutenu les premières étapes vers une nouvelle loi sur l'arbitrage.

En **Jordanie**, l'OIDD s'est associée à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) pour renforcer la capacité de médiation commerciale des institutions nationales. Si le pays a réalisé des progrès dans la promotion de la médiation et du règlement alternatif des différends –

“
*Depuis la création
 des ISP/LDC en
 2019,*
10
pays ont déposé
16
*demandes
 d'assistance
 technique et/ou de
 renforcement de
 capacité.*

*Depuis 2022,
 l'OIDD a fourni un
 soutien au Libéria,
 au Rwanda, à
 la Somalie et à
 l'Ouganda.*

”

entraînant une baisse de l'engorgement des tribunaux, un cycle contentieux plus court et des procès plus transparents et plus justes –, l'adoption de ces pratiques a été lente.

Une étude récente entreprise par l'OIDD et ses partenaires a joué un rôle central en influençant la nouvelle stratégie nationale du secteur de la justice, notamment des dispositions visant à accélérer le recours à la médiation judiciaire. Parallèlement, un forum national a fourni une plateforme précieuse aux membres du système judiciaire, aux représentants commerciaux des banques, aux compagnies d'assurance, aux chambres de commerce et aux experts internationaux pour partager leurs expériences sur les problèmes de la médiation et la manière de les améliorer conformément à la nouvelle stratégie. Pour aider les professionnels du droit et les hommes d'affaires à utiliser et bénéficier de la médiation commerciale, l'OIDD a contribué à l'élaboration du « Petit guide de la médiation commerciale et de sa pratique ».

En **Cisjordanie et à Gaza**, l'OIDD a aidé le Conseil supérieur de la magistrature et l'Institut judiciaire palestinien à former un nouveau groupe de juges en droit commercial. Le processus a commencé par l'élaboration de quatre nouveaux manuels portant sur des sujets tels que les actes commerciaux et l'interprétation des contrats, les instruments commerciaux négociables, les transactions bancaires et la faillite et le concordat préventif.

Un premier cycle de formation a permis à 11 juges de devenir formateurs. Cinquante autres juges (10 femmes et 40 hommes) ont été formés par la suite. En mettant en pratique leurs compétences nouvellement acquises, ils ont observé comment la formation les avait aidés à améliorer la qualité des décisions judiciaires.

Les manuels figurent désormais sur la plateforme d'apprentissage en ligne de l'Institut judiciaire, qui prévoit d'élaborer des modules d'apprentissage en ligne à son rythme.

Soutenir l'investissement équitable dans les pays les moins avancés



Le Programme de soutien à l'investissement pour les pays les moins avancés (ISP/LDC) de l'OIDD est un instrument unique qui fournit une assistance juridique et professionnelle gratuite pour les négociations relatives aux investissements et au règlement des différends aux 46 pays les moins avancés (PMA) et aux entités éligibles du secteur privé. Conçu avec le Bureau du Haut Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (UN-OHRLS), le programme est financé par l'Union européenne et le Fonds

koweïtien pour le développement économique arabe.

Depuis la création des ISP/LDC en 2019, dix pays ont déposé 16 demandes d'assistance technique et/ou de renforcement des capacités. Depuis 2022, l'OIDD a fourni un soutien au **Libéria**, au **Rwanda**, à la **Somalie** et à l'**Ouganda**.

La contribution du programme au soutien aux efforts de développement des pays les moins avancés a été incluse dans le Programme d'action de Doha pour les pays les moins avancés, qui a plaidé pour la poursuite des financements des donateurs.

05

Justice climatique, durabilité, sécurité alimentaire

Le changement climatique agit comme un multiplicateur de menaces, perturbant les moyens de subsistance, alimentant la concurrence et les conflits, augmentant la migration et les déplacements et sapant la capacité de l'État à assurer la sécurité humaine.

L'OIDD s'attaque au changement climatique et à l'utilisation durable des terres et des ressources naturelles sous l'angle de l'état de droit. Nous nous efforçons de donner aux communautés les moyens de revendiquer des droits environnementaux et de participer activement aux processus décisionnels, d'améliorer la gouvernance des terres et des autres ressources naturelles et de soutenir un développement résilient au changement climatique.

Dans le cadre de cet objectif, nous nous concentrons également sur le renforcement de la sécurité alimentaire, en collaborant avec des partenaires – en particulier ceux qui travaillent avec des groupes marginalisés et vulnérables, y compris les femmes et les filles – pour améliorer leurs cadres réglementaires et leurs capacités institutionnelles.



BURKINA FASO | HONDURAS | KENYA | PHILIPPINES | RWANDA | SOMALIE | TUNISIE | OUGANDA

*Conception basée sur la carte géospatiale des Nations Unies



Stratégies des petits producteurs pour accéder au crédit et aux marchés en Tunisie



Les petits exploitants sont l'épine dorsale des communautés rurales. Pourtant, ils sont souvent privés d'accès à la terre, aux intrants, au crédit et aux marchés où ils peuvent vendre leur production. Les agricultrices sont celles qui ont le plus de difficultés à accéder à ces ressources. Dans les pays en développement, où deux femmes sur trois travaillent dans l'agriculture, seulement 15 % sont des propriétaires terriens et la vaste majorité n'a pas accès aux services financiers. Ces femmes « non bancarisées » illustrent les disparités entre les

sexes qui perdurent depuis 2011.

En juin 2022, en partenariat avec le gouvernement de la Tunisie et le ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche, l'OIDD a organisé un dialogue national multipartite de deux jours sur le Renforcement

des capacités pour la mise en place d'un cadre procédural et organisationnel du financement des activités agricoles et de la gestion des risques en Tunisie.

Les participants ont essayé de comprendre comment les catastrophes

“ Dans les pays en développement, où deux femmes sur trois travaillent dans l'agriculture, seulement 15 % sont des propriétaires terriens et la vaste majorité n'a pas accès à des services financiers. ”

naturelles peuvent affecter négativement la sécurité alimentaire et ont discuté de la manière de surmonter les obstacles juridiques rencontrés par les agriculteurs, en particulier les femmes, pour accéder au crédit et aux marchés.

Ils ont également examiné comment les institutions telles que le Fonds d'indemnisation des dégâts agricoles causés par les catastrophes naturelles peuvent protéger les petites entreprises, et ont identifié des solutions institutionnelles et réglementaires pour assurer une gestion efficace des risques.

L'atelier a réuni 15 institutions territoriales de 12 provinces du pays ainsi que des partenaires au développement et des institutions financières et agricoles.



Renforcer la gestion des ressources naturelles et du changement climatique au Kenya

La justice climatique est l'une des préoccupations fondamentales de l'OIDD. Au Kenya, par exemple, nous travaillons avec des acteurs gouvernementaux et judiciaires pour respecter leurs engagements climatiques au niveau du pays et des comtés. En 2022, l'OIDD a contribué à l'élaboration de 12 cadres réglementaires sur la justice climatique, la gestion durable des forêts, la gestion des déchets solides et le changement climatique pour les comtés de Kajiado, Kiambu, Kilifi, Kisumu, Makueni et Meru.

L'OIDD a également travaillé avec des procureurs et des cadres exécutifs des comtés, la grande majorité étant des femmes, sur la manière de formuler efficacement les problèmes juridiques liés à la justice climatique, de faire appliquer les politiques sur le changement climatique et de mettre en œuvre des actions climatiques.

Au niveau national, en collaboration avec le ministère de l'Environnement et des Forêts, l'OIDD a aidé à élaborer le projet de loi sur les professionnels forestiers. Il jette les bases d'une gestion solide des forêts, et porte sur des ques-

tions telles que la conservation et la délimitation des forêts, la réglementation des entreprises forestières et des services forestiers professionnels.

En novembre 2022, l'OIDD a aidé le Tribunal de l'environnement et de la terre à organiser une conférence sur le rôle des tribunaux dans la sauvegarde de l'environnement et la promotion de la justice foncière. À la fin de l'événement, les participants ont convenu d'actions clés pour promouvoir la justice environnementale et foncière, notamment l'utilisation de mécanismes de règlement alternatif des différends pour résoudre les litiges environnementaux au niveau communautaire. Ils ont également convenu de la nécessité de renforcer les partenariats avec les acteurs étatiques et non étatiques et de tirer parti de la technologie pour faire progresser la justice climatique.

L'OIDD a contribué à l'élaboration d'un « Guide de procédure judiciaire », qui fournit des informations pour améliorer la gestion des dossiers liés aux ressources naturelles. Il est en attente d'approbation par la Law Society du Kenya.

“ L'OIDD a contribué à développer

12

cadres réglementaires sur la justice climatique, la gestion durable des forêts, la gestion des déchets solides et le changement climatique. ”

La sécurité alimentaire dans le contexte de la réponse à la COVID-19 et de la reprise



En 2022, l'OIDD a continué à travailler à l'échelon local, national et international pour renforcer l'état de droit afin de contribuer à la sécurité alimentaire et à la nutrition pour tous.

En partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'OIDD s'emploie à renforcer les protections juridiques pour la sécurité alimentaire et la nutrition des groupes vulnérables, en particulier les

femmes et les filles. Ces initiatives ont bénéficié d'une évaluation globale des mesures législatives et réglementaires de plus de 40 pays et de l'Union européenne, contribuant à sensibiliser les décideurs et d'autres parties prenantes aux niveaux mondial et national à l'importance de la gestion de crise pour garantir le droit à l'alimentation.

L'OIDD a réalisé des évaluations juridiques nationales dans deux pays pilotes,

le Honduras et l'Ouganda, en s'engageant auprès des principales parties prenantes nationales, en organisant des groupes de discussion avec des réfugiés, des migrants, des jeunes et des femmes travaillant sur les marchés alimentaires, et en réalisant une étude documentaire approfondie de la législation adoptée. Les résultats ont été intégrés dans des rapports juridiques qui ont été examinés par 162 parties prenantes lors



de consultations nationales (deux dans chaque pays). Ces évaluations ont documenté deux notes d'orientation nationale différentes, fournissant des recommandations sur la manière de garantir la sécurité alimentaire en période d'urgence. Les conclusions ont constitué les éléments constitutifs d'outils de sensibilisation pour les décideurs et les parties prenantes au niveau national.

Au Honduras, les recommandations pour des réformes législatives et l'adoption de nouvelles réglementations ont été présentées au ministère de l'Agriculture, au vice-ministre des Affaires étrangères et à d'autres délégués de haut niveau de différents ministères et organes institutionnels du pays. Et en Ouganda, les recommandations de l'OIDD ont conduit le gouvernement à adopter des réformes juridiques dans les domaines de l'aide juridique et de la protection sociale.

L'OIDD a également réalisé une évaluation des besoins en capacités en Ouganda impliquant 13 institutions pour renforcer la capacité nationale à surveiller le droit à une alimentation adéquate, sur la base de la méthodologie élaborée par la FAO dans ses « Méthodes de contrôle pour le droit à une alimentation adéquate – Volume II ».

Plaidoyer pour des solutions fondées sur l'état de droit afin d'assurer la sécurité alimentaire pour tous

Dans le cadre du suivi du Sommet sur les systèmes alimentaires de 2021, l'OIDD a soutenu le Pôle de coordination sur les systèmes alimentaires des Nations Unies – composé de la FAO, du FIDA, du Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies (UNDC), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), du Programme alimentaire mondial (PAM) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) – dans l'organisation d'un Dialogue sur les solutions pour le renforcement de la gouvernance pour des systèmes alimentaires plus justes, inclusifs et efficaces afin d'aider les pays à mettre en œuvre leurs cycles de transformation nationale.

Des représentants de haut niveau de 140 pays ont assisté à l'événement, où ils ont souligné la nécessité de transformer les systèmes alimentaires en mettant en place des réglementations et des normes solides conformes à l'état de droit.

L'OIDD a participé à la 50^e Session plénière du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et a contribué à la préparation

du document sur les « Inégalités dans les systèmes alimentaires », un rapport du Groupe d'experts de haut niveau du CSA. L'OIDD est également membre du Groupe des amis du droit à l'alimentation du CSA.

En juillet 2022, lors de la table ronde de haut niveau sur la Gouvernance des systèmes agroalimentaires durables : améliorer la législation et renforcer les capacités pour soutenir la mise en œuvre, la conformité et le respect des règles, l'OIDD a présenté des solutions fondées sur l'état de droit pour une gouvernance des systèmes alimentaires plus efficace, inclusive et transparente dans toutes les institutions nationales.

« Des représentants de haut niveau de 140 pays ont participé au Dialogue sur les solutions. »

Défendre les questions climatiques et environnementales par la recherche et le plaidoyer



Cette année, l'OIDD a continué à promouvoir des solutions innovantes fondées sur l'état de droit qui assurent la justice climatique là où elle est le plus nécessaire.

Dans une **note d'information** de l'OIDD de 2022, « Réponses fondées sur l'état de droit à l'insécurité climatique », nous avons appelé à développer les capacités des systèmes judiciaires afin qu'ils puissent aider à réduire et prévenir les tensions provoquées par le changement climatique. La note identifie la concurrence pour les ressources, notamment la terre, comme un facteur aggravant de l'insécurité climatique, qui sape les moyens de subsistance. En se basant sur des expériences

« La COP27 a offert une occasion importante pour l'OIDD de défendre des solutions fondées sur l'état de droit pour s'attaquer à la mobilité climatique et braquer les projecteurs sur la face humaine de la crise climatique. »

au Burundi, en Indonésie, au Rwanda et en Somalie, la note montre comment l'autonomisation des populations et des communautés vulnérables au changement climatique, l'élaboration de lois et d'institutions centrées sur les personnes et le renforcement de la paix et de la sécurité peuvent prévenir et résoudre des différends liés aux ressources.

En juin 2022, la communauté internationale a commémoré les cinq décennies écoulées depuis la première conférence de grande envergure organisée sous les auspices des Nations Unies. **Stockholm+50** a été l'occasion de mettre en lumière les nombreuses réalisations accomplies depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain de 1972. L'événement a également fourni un tremplin pour catalyser l'action visant à s'attaquer à la triple crise planétaire du changement climatique, de la pollution et de la perte de biodiversité.

En tant que membre du groupe de travail informel sur l'Accélération de la mise en œuvre de la dimension environnementale du développement durable dans le contexte de la Décennie d'action, l'un des trois dialogues de leadership, la contribution de l'OIDD a été déterminante pour garantir que « le renforcement de l'état de droit environnemental » était

intégré dans 10 recommandations adoptées par la conférence.

En tant que fervent défenseur de la justice et de l'équité dans l'action climatique, l'OIDD a également salué la référence sans ambiguïté à la justice climatique à la **27^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27)** à Charm el-Cheikh, en Égypte. La COP27 a présenté une opportunité importante pour l'OIDD de défendre des solutions fondées sur l'état de droit pour lutter contre la mobilité climatique et braquer les projecteurs sur la face humaine de la crise climatique.

La Directrice générale de l'OIDD a souligné la nécessité de donner aux personnes et aux communautés les moyens de revendiquer leurs terres et de participer à la prise de décision sur le climat. Dans son discours au segment de haut niveau de la conférence, madame Beagle a déclaré : « Non seulement, cela est juste, mais cela peut aussi enclencher des changements transformateurs pour atténuer la pauvreté, éliminer la faim et promouvoir l'égalité des sexes et la durabilité ». Cela est particulièrement vrai pour les groupes traditionnellement exclus, notamment les femmes, les populations autochtones, les jeunes et d'autres communautés marginalisées.

L'événement de l'OIDD intitulé « Trajectoires vers la justice : une approche de la mobilité climatique fondée sur

l'état de droit », organisé en partenariat avec les Fondations Open Society, a présenté un panel d'experts sur le climat, la violence basée sur le genre et les jeunes. Les intervenants ont exploré les défis auxquels sont confrontées les communautés, notamment les groupes autochtones et les femmes et les filles, affectés par la migration climatique. Ils ont rappelé la nécessité d'une protection juridique rigoureuse et d'un accès à la justice solide ainsi que d'approches de gouvernance inclusives, participatives et coordonnées, alignées sur les normes des droits humains, afin de garantir la justice climatique pour les migrants climatiques. Certaines interventions ont porté sur la manière dont la sécurité foncière des femmes peut atténuer les menaces de déplacement.

S'appuyant sur un partenariat forgé lors de la COP26 à Glasgow, la directrice générale de l'OIDD s'est jointe au ministre écossais de l'Environnement et de la Réforme agraire pour ouvrir un événement sur les liens entre le climat et l'égalité des sexes. Une nouvelle collaboration a également vu le jour grâce à un protocole d'accord (MoU) signé avec l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) pour soutenir la recherche et les efforts nationaux visant à renforcer les cadres réglementaires et juridiques afin de guider la transition vers des sociétés justes et à faibles émissions de carbone.

Travailler avec les comités coutumiers *Abunzi* pour résoudre les conflits fonciers au Rwanda

Au Rwanda, les phénomènes liés au climat – notamment la modification des régimes de précipitations et la hausse des températures – combinés à la diminution de la disponibilité des terres et à leur fragmentation ont un impact sur les moyens de subsistance des populations rurales pauvres.

De nombreux agriculteurs sont contraints de cultiver sur des sols acides et des coteaux escarpés, vulnérables à l'érosion des sols et aux précipitations excessives. Cela crée une concurrence féroce pour l'accès aux terres productives, entraînant des conflits parmi et entre les agriculteurs. En 2022, l'OIDD a mené une enquête auprès de 172 demandeurs de justice, 187 membres du comité coutumier *Abunzi* (médiation) et 130 membres du comité foncier pour évaluer le rôle du changement climatique dans les conflits fonciers. Les résultats de l'enquête ont montré que si 70 % des demandeurs de justice interrogés ont noté les effets du changement climatique, moins d'un tiers

“
Les
évaluations
peuvent aider
les parties
prenantes
de la
gouvernance
foncière
à mieux
comprendre
les obstacles
qui limitent
l'accès à la
terre.”

ont reconnu un lien entre le changement climatique et les conflits fonciers.

De telles évaluations peuvent aider les parties prenantes de la gouvernance foncière à mieux comprendre les obstacles limitant l'accès à la terre. De telles connaissances sont essentielles pour renforcer la capacité des mécanismes statutaires de règlement des différends du Rwanda, tels que l'Autorité foncière nationale (AFN) du pays. Cela soutient également les commissions *Abunzi*, qui aident à régler les litiges fonciers en dehors du tribunal de première instance.

Après une phase de démarrage réussie, le projet s'efforce maintenant de mettre en œuvre des activités dans des districts pilotes pour accroître les capacités des comités *Abunzi*, de l'AFN et d'autres acteurs de la résolution des conflits fonciers pour résoudre les différends de manière équitable et efficace. Ce travail alimentera également un système de gestion des litiges destiné à faciliter le travail du personnel de l'AFN.

06

Des vies saines et le bien-être pour tous

L'état de droit peut être un outil puissant pour promouvoir la santé pour tous. L'OIDD aide à faire respecter le droit à la santé par le biais d'une législation nationale conforme aux normes internationales et fondée sur un accès équitable aux services de santé.

Face aux profondes disparités révélées par la pandémie, nous nous efforçons d'améliorer les résultats en matière de santé publique à l'échelon national et mondial, notamment grâce à une meilleure préparation aux futures urgences sanitaires.

Le droit à la santé étant un élément central, l'OIDD aide à renforcer les cadres juridiques qui promeuvent des modes de vie sains. Par exemple, les maladies non transmissibles sont responsables d'environ 41 millions de décès dans le monde chaque année, mais des mesures réglementaires et fiscales peuvent contribuer à les prévenir et à promouvoir des modes de vie plus sains et plus actifs. Nous soutenons également des campagnes publiques de mobilisation pour protéger la santé des personnes, ainsi que de nouvelles recherches qui fournissent des éléments probants pour développer une nouvelle génération de politiques de santé.



KENYA | BANGLADESH | SRI LANKA | TANZANIE | OUGANDA | ZAMBIE

*Conception basée sur la carte géospatiale des Nations Unies



Être mieux préparé à la prochaine pandémie

Pour relever le défi mondial de la crise de la COVID-19, l'OIDD a lancé un projet avec l'aval de l'OMS pour renforcer la préparation aux futures pandémies en utilisant l'outil du droit.

En 2022, l'OIDD a aidé les gouvernements de l'Ouganda et de la Zambie à évaluer leur législation nationale et a recommandé des mesures pour respecter les normes sanitaires internationales, renforcer la détection et la réponse précoces et protéger les droits des communautés vulnérables qui pourraient être laissées pour compte.

L'OIDD a aidé la Zambie à élaborer de nouvelles réglementations régissant la gestion des informations sanitaires et la

mise en place de l'Institut national de santé publique de Zambie. En Ouganda, l'examen des lois sur la santé publique et les maladies animales ainsi que des instruments de biosûreté et de biosécurité, a contribué à la révision de la Loi sur la santé publique.



Placer le droit de la santé dans les agendas internationaux

Les forums mondiaux font de plus en plus appel à l'expertise de l'OIDD pour améliorer des cadres juridiques et obtenir de meilleurs résultats en matière de santé publique. Reconnaisant son rôle influent, l'Assemblée mondiale de la santé a accordé à l'OIDD le statut d'observateur en 2022.

En tant qu'observateur du Conseil de coordination du Programme de l'ONUSIDA, l'OIDD a continué de plaider en faveur de lois et d'une culture juridique pour faire respecter les droits humains dans la lutte contre le VIH/SIDA. En octobre 2022, l'OIDD est devenue membre du Global Health Security Agenda (GHSA), un organisme qui établit des liens entre les gouvernements, les organisations internationales et les experts de la santé du monde entier pour améliorer la capacité des pays à faire face aux menaces sanitaires mondiales. L'OIDD a contribué à la création du paquet de mesures de préparation juridique (*Legal Preparedness Action Package*) du GHSA et travaille actuellement à l'avancement de sa mise en œuvre, notamment par le biais d'un plaidoyer politique. Le paquet aide les pays à prendre des mesures telles que la promulgation de lois qui déclenchent la santé publique et qui garantissent un accès équitable à des vaccins vitaux.

L'OIDD est un membre fondateur du Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles. En 2022, elle a collaboré avec les gouvernements du Portugal et de l'Uruguay ainsi que des partenaires internationaux pour organiser deux événements visant à galvaniser l'attention sur la nécessité d'une approche fondée sur les droits humains pour lutter contre cette principale cause de décès prématuré et pour mobiliser des ressources afin d'atteindre les cibles des ODD sur les maladies non transmissibles et la santé mentale.

“
Reconnaisant
son statut
d'organisation
influente,
l'Assemblée
mondiale de la
santé a accordé
à l'OIDD le statut
d'observateur
en 2022.

”

Promouvoir une alimentation saine et l'exercice physique

L'adoption d'une alimentation saine et la pratique d'une activité physique suffisante sont fondamentales pour mener une vie saine. Malheureusement, les habitudes alimentaires malsaines et les modes de vie sédentaires provoquent une recrudescence des maladies non transmissibles dans le monde.

Par le biais du Programme mondial de renforcement des capacités réglementaires et fiscales – Promouvoir une alimentation saine et l'exercice physique, ou RECAP, l'OIDD collabore avec l'OMS et d'autres partenaires pour aider cinq pays à combler les lacunes de la législation.

Il s'agit de la République-Unie de Tanzanie, où l'OIDD est partenaire de l'Association des femmes juristes de Tanzanie (*Tanzania Women Lawyers Association – TAWLA*). Ensemble, nous mobilisons les législateurs et les communautés pour mieux comprendre les conséquences des régimes alimentaires malsains et prendre des mesures pour réduire les risques.

Mary Richard, directrice des programmes de TAWLA, a pu constater que de plus en plus de personnes affluent vers les villes de son pays pour travailler. Les longues distances laissent peu de temps pour faire de l'exercice et adopter une alimentation saine. Avec la montée en flèche des cas de maladies cardiaques et de diabète et le nombre limité de ressources, notamment de soins de santé, Mary Richard souligne que « la prévention est essentielle ».

TAWLA a proposé de former un groupe d'avocats et de régulateurs sur les approches de la santé fondées sur les droits humains. Avec le soutien de l'OIDD, cela est devenu la base d'un plaidoyer renforcé en faveur de lois et de réglementations en faveur du droit à une vie saine.

« En quoi cela est important et relève-t-il des droits humains ? Les gens deviennent plus proactifs », explique Mary Richard. « Ils sont plus déterminés à travailler là-dessus s'ils savent que les humains seront affectés s'ils n'agissent pas. »



Les participants à la formation ont transmis ce qu'ils ont appris à un groupe de travail national soutenu par l'OIDD pour coordonner les efforts visant à promouvoir une alimentation saine et l'exercice physique. En tant que priorité, cela a contribué à l'élaboration d'un ensemble de directives nationales sur l'exercice physique, une étape majeure vers l'établissement d'autres nouvelles normes et lois essentielles, notamment pour mieux réglementer la sécurité alimentaire.

Mary Richard estime que c'est une chance d'avoir trouvé des champions gouvernementaux des nouvelles approches en matière de santé, car c'est grâce à eux qu'il a été possible d'élaborer des lignes directrices. « Maintenant, nous avons des parlementaires qui parlent de santé et de produits dans l'approvisionnement alimentaire – et le Parlement considère TAWLA comme une ressource sur la santé publique et les régimes alimentaires », a-t-elle déclaré. « Nous allons pouvoir en tirer un plus grand parti, car le vrai problème, c'est le manque de compréhension, y compris dans les institutions. Les lignes directrices nous permettent de penser différemment. »

Cecilia Daniel Paresso, une députée qui a participé à un dialogue parlementaire organisé dans le cadre de RECAP, a repris la question à l'Assemblée législative. Lors d'une récente session, elle a appelé à réglementer la vente des produits

malsains et à introduire dans le budget de la santé des mesures préventives pour les maladies non transmissibles.

TAWLA prévoit d'utiliser les directives en travaillant avec les autorités locales pour encourager les communautés à faire plus d'exercice à travers, par exemple, la mise à disposition d'espaces verts. Parallèlement, avec le soutien de l'OIDD, TAWLA a également commencé à mobiliser les gens en vue de leur faire adopter des modes de vie sains. L'Association a créé des clubs parmi les élèves de quatre écoles primaires et secondaires de Dar es-Salaam pour promouvoir une alimentation saine et l'exercice physique – et elle prévoit d'en faire plus encore.

Comme le dit Mary Richard, « si nous inculquons une culture de l'exercice aux élèves, cela finira par atteindre l'ensemble de la communauté ».

Grâce à RECAP, des résultats tout aussi probants sont attendus dans les quatre autres pays couverts par le programme : le Bangladesh, le Kenya, le Sri Lanka et l'Ouganda. À ce jour, les cinq pays ont élaboré et/ou adopté des politiques et des réglementations qui favorisent l'activité physique et une alimentation saine. L'accent mis par les programmes sur la recherche universitaire porte également ses fruits en fournissant des données probantes pour façonner des politiques en faveur des droits et de la santé.

07

Catalyseurs organisationnels

Pour réaliser nos cibles et objectifs stratégiques, l'OIDD doit avoir des systèmes, des processus, des capacités et une base de ressources robustes, résilients et adaptés à leur objectif. À cet égard, les trois principes transversaux d'inclusion, d'intégration et d'innovation continuent de guider tous les efforts de l'OIDD. En particulier en temps de crise, l'obtention de résultats percutants repose sur la capacité à trouver des approches innovantes, à améliorer les processus et à privilégier les personnes et les partenariats.

En 2022, l'OIDD a réalisé des avancées importantes, guidée par ses quatre catalyseurs organisationnels.

Encourager l'innovation, l'intégration et l'impact

En 2022, l'OIDD a renforcé l'innovation, l'intégration et l'impact de son travail. Ce faisant, nous nous sommes concentrés sur l'augmentation des données probantes et l'amélioration des résultats.



Pilotage

de programmes innovants, d'initiatives de recherche et de plaidoyer pour relever les défis mondiaux avec des solutions fondées sur l'état de droit.

Mise en place

D'un examen intégré du cycle de programme pour améliorer :

- * La qualité
- * L'intégration
- * L'apprentissage

Institutionnalisation

De huit groupes thématiques interdépartementaux pour renforcer l'orientation thématique et améliorer l'orientation de fond et la collaboration interorganisationnelle.

Mise en œuvre

D'un cadre stratégique de résultats et de ressources pour traduire le Plan stratégique en un ensemble de résultats de développement organisationnels et promouvoir une culture axée sur les résultats.

Élaboration

de lignes directrices pour la théorie du changement afin de promouvoir des programmes fondés sur des données probantes, faciliter le suivi et la communication des résultats et promouvoir l'intégration systématique d'une approche fondée sur le genre et les droits humains.

Mise à jour

Des directives d'évaluation pour un meilleur alignement sur les critères d'évaluation du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE/CAD).

Investir dans les personnes

L'OIDD s'engage à créer un environnement de travail propice et inclusif où les employés ont des chances égales de se développer. Pour soutenir nos 426 employés du Siège et de 20 bureaux dans le monde, en 2022, nous avons :



Développé

une stratégie des ressources humaines pour renforcer une culture organisationnelle d'apprentissage continu et de haute performance.



Mis en œuvre

une plateforme de recrutement pour améliorer notre capacité à embaucher des candidats qualifiés à l'échelle internationale, améliorer les expériences des utilisateurs et renforcer l'efficacité, avec une nouvelle page Web Carrière en cours de développement.



Renforcé

notre code de conduite pour documenter les politiques et les systèmes tels que l'évaluation de la performance, l'apprentissage et le développement, et le recrutement, pour garantir que le lieu de travail est éthique, inclusif et responsable.



Initié

un programme de gestion du changement à l'échelle de l'organisation pour renforcer notre culture de la gestion et l'engagement du personnel.



Réalisé

La parité hommes-femmes dans les postes de direction et 43,7 % de femmes dans l'effectif total.

Améliorer les systèmes et les processus

Pour répondre aux besoins émergents avec agilité, des méthodes plus intelligentes, plus vertes et plus flexibles sont essentielles. En 2022, L'OIDD a :



Mis en œuvre

un système de passation des marchés aligné sur les meilleures pratiques du secteur pour renforcer la transparence et la redevabilité des pratiques d'approvisionnement.



S'est associée à

des entités des Nations Unies pour bénéficier d'économies d'échelle dans les accords de passation de marchés, ce qui se traduira par une réduction des prix et des délais pour finaliser les achats.



Actualisé

le cadre de gestion financière, les politiques de sécurité informatique et la Politique de protection des données personnelles.

Renforcer les partenariats

En tant qu'organisation intergouvernementale indépendante de taille moyenne, l'OIDD met à profit des partenariats pour mutualiser l'expertise et les ressources, améliorer son pouvoir de mobilisation et amplifier son impact. Au cours de l'année, l'OIDD a collaboré avec un groupe diversifié de partenaires en vue de promouvoir l'état de droit, notamment :

L'ONU ET D'AUTRES ORGANISATIONS MULTILATÉRALES/MULTISECTORIELLES

L'OIDD a continué à collaborer avec la Coalition d'action sur la justice, un groupe de pays et d'organisations internationales partageant les mêmes idées et œuvrant pour la promotion d'une justice centrée sur les personnes, notamment en participant à des réunions ministérielles et des rencontres de haut niveau de membres de la coalition et en soutenant plusieurs de ses axes de travail.



- Renforcement des liens avec le système des Nations Unies, notamment d'autres organismes basés à Rome, à travers un engagement bilatéral et une coopération avec des entités des Nations Unies, dont le Secrétariat des Nations Unies, la FAO, le FIDA, le HCDH, le PNUD, l'UNICEF, l'UNICRI, le CDH, l'ONU Femmes, le PAM et l'OMS, sur la programmation, la recherche et le plaidoyer politique.

- Déclarations à l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'engagement significatif des jeunes dans les travaux de l'Assemblée générale (AG), au Forum de haut niveau sur la culture de

la paix et à la Sixième Commission de l'Assemblée générale, et contributions à la deuxième consultation thématique de l'AG sur le rapport « Notre programme commun ».

- Engagement avec l'ONUDC pour renforcer la coopération dans la gestion des prisons et le traitement des détenus, la lutte contre la corruption et l'intégrité judiciaire, ainsi que la recherche et l'analyse des tendances.

- Plaidoyer pour l'importance de l'état de droit, de la bonne gouvernance et de cadres réglementaires solides pour protéger les droits humains tout

en mettant à profit les nouvelles technologies et les droits humains lors de la 50^e session du Conseil des droits de l'homme (CDH) et engagement avec les rapporteurs spéciaux des Nations Unies nommés par le CDH.

- Participation au Forum politique de haut niveau, notamment en présidant un événement sur la justice pour les victimes de violence basée sur le genre dans des situations complexes.

- Mise en œuvre d'une stratégie mondiale, en collaboration avec ONU Femmes, pour l'élimination des lois discriminatoires, et lancement

des recommandations d'ONU Femmes sur des consultations sûres avec les survivantes de violence contre les femmes et les filles (*Guidance on Safe Consultations with Survivors of Violence against Women and Girls*).

- * Leader de l'engagement auprès des Coalitions d'action de Génération Égalité d'ONU Femmes sur la violence basée sur le genre, la justice et les droits économiques, l'action féministe pour la justice climatique et les mouvements et le leadership féministes, notamment en participant au Premier moment de transparence de Génération Égalité organisé dans le cadre de la 77^e session de l'AGNU.

- * Participation au Comité exécutif et au Dialogue du Haut-Commissaire du HCR et production de la note d'information intitulée *Addressing Statelessness Through the Rule of Law*, une boîte à outils mondiale pour les acteurs du développement.

- * Plaidoyer pour l'importance de l'état de droit et de l'accès à la justice dans le cadre de la **Coalition d'action pour la justice**.

- * Lancement d'un Plan d'action conjoint en collaboration avec plus de 70 partenaires internationaux dans le **Groupe de travail mondial sur la justice coutumière et informelle (JCI) et l'ODD16+**, visant à renforcer l'engagement fondé sur les droits avec les systèmes de JCI pour parvenir à la justice pour tous.

- * Participation à des forums politiques, notamment la 9^e Session de la **Conférence des États Parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption** et à des réunions intersessions, et participation à des groupes de travail anticorruption du **G20** et de l'**OCDE** pour promouvoir l'apprentissage et les échanges de connaissances, bâtir de nouveaux partenariats et plaider en faveur de solutions fondées sur l'état de droit.

- * Organisation d'un événement officiel parallèle à la Réunion internationale **Stockholm+50** sur la justice climatique féministe avec le soutien de l'Agence Sida et du ministère des Affaires étrangères du Pérou, et en partenariat

avec l'Initiative Rights and Resources, ONU Femmes et la Coalition d'action de Génération Égalité sur l'action féministe pour la justice climatique.

- * Allocution devant le Segment de haut niveau, et organisation d'un événement sur une approche de la mobilité climatique fondée sur l'état de droit, à la **COP27**, réitérant l'engagement de l'OIDD à considérer l'action climatique sous l'angle de la justice et promouvoir des sociétés justes, vertes et durables grâce à l'état de droit.

- * Soutien au **Pôle de coordination sur les systèmes alimentaires des Nations Unies** pour l'organisation d'un Dialogue sur les solutions avec des organisateurs nationaux représentant 140 pays, des représentations permanentes et des représentants des agences des Nations Unies à Rome et des équipes pays des Nations Unies pour discuter de solutions pour une gouvernance plus efficace, inclusive et transparente des systèmes alimentaires.

- * Poursuite de la collaboration avec la **FAO** pour mettre en œuvre le projet autofinancé de l'OIDD « Renforcement de l'environnement juridique pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans le cadre de la réponse et de la reprise face à la COVID-19 », y compris l'élaboration d'un accord de publication conjointe.

- * Renforcement de la collaboration avec **UNIDROIT**, en tant qu'observateur du Groupe de travail sur les structures juridiques des

entreprises agricoles, et expression de notre soutien à une collaboration sur un nouveau projet relatif à la diligence raisonnable des entreprises.

- * Signature d'un protocole d'accord avec l'**Agence internationale pour les énergies renouvelables** en vue d'établir une approche fondée sur l'état de droit pour renforcer les cadres réglementaires soutenant une transition juste et inclusive vers l'énergie renouvelable.

- * Obtention du statut d'observateur à l'**Assemblée mondiale de la santé**, marquant une étape importante dans le travail de l'OIDD à l'intersection du droit, du développement et de la santé, et renforçant notre engagement à faire progresser le droit à la santé et à promouvoir l'état de droit dans l'obtention de résultats en matière de santé publique.

- * Chef de file d'un programme, en partenariat avec l'**OMS** et le **Centre de recherche pour le développement international**, pour renforcer la capacité des pays à réduire les maladies non transmissibles grâce à l'amélioration des systèmes réglementaires nationaux qui promeuvent une alimentation saine et l'exercice physique.

- * Participation au Conseil de coordination du programme de l'**ONUSIDA**.

- * Participation aux **Journées européennes du développement** à Bruxelles et à la réunion annuelle du PNUD sur l'état de droit et les droits humains.

“ Lancement d'un Plan d'action conjoint en collaboration avec plus de 70 partenaires internationaux dans le Groupe de travail sur la justice coutumière et informelle et l'ODD16+. ”

“ Partenaire de coproduction du Forum mondial sur la justice dans le cadre de la Semaine de la justice de La Haye. ”

MILIEUX UNIVERSITAIRES ET PARTENAIRES DU SAVOIR



- * Lancement de l'**Initiative de soutien à la recherche sur les droits humains et une alimentation saine**, avec l'Université de Liverpool, pour aider les chercheurs, les OSC et les décideurs au Kenya, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie à renforcer leur compréhension et l'application des approches fondées sur les droits humains en vue d'améliorer les systèmes alimentaires grâce à des interventions juridiques et politiques judicieuses.

- * Signature d'un accord de partenariat avec l'agence allemande de coopération technique (**GIZ**), pour développer la recherche sur l'amélioration de la participation et du leadership des femmes dans la justice coutumière et informelle (JCI).

- * Partenariat avec le **DCAF** (le Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité de Genève, l'**International Peace Information Service**) et **Search for Common Ground** pour organiser un panel au Forum de Stockholm sur la paix et le développement qui met en avant le rôle des acteurs coutumiers et informels dans la gouvernance inclusive des terres et des ressources naturelles.

- * Convocation d'organisations intergouvernementales, ONG, groupes de réflexion et universitaires au **Sommet ODD** et au **Sommet de l'avenir** pour partager des informations, coordonner le suivi des discussions et identifier des opportunités de plaidoyer conjoint autour de l'état de droit, la justice, l'inclusion, l'égalité et l'ODD16.

- * Partenaire du consortium tripartite gérant la **Plateforme de connaissances Sécurité et**

“
Partenariat
avec le **Global Women's Institute de l'Université George Washington pour mener des recherches sur la justice centrée sur les survivants de violences sexuelles et basées sur le genre, en explorant des études de cas de**
”

6
pays.

”

État de droit, une collaboration d'apprentissage pluriannuelle financée par les Pays-Bas servant de premier investisseur et de mécanisme d'échange d'informations pour une recherche pertinente sur les questions de sécurité, de justice et de paix.

- * Partenariat avec le **Global Women's Institute de l'Université George Washington** pour des recherches sur la justice centrée sur les survivantes de violence sexuelle et basée sur le genre, en explorant des études de cas dans six pays.

- * Collaboration au projet néerlandais financé par **NWO-NWA Governing SDG Interactions**, dirigé par l'**Université Wageningen**, qui comprend également l'Union africaine, l'Institut international de recherche sur l'élevage, l'OCDE et d'autres, et fourniture d'informations sur le développement de projets et la planification de la recherche, et des briefings pour des doctorants sur l'ODD16 en tant que catalyseur du développement durable.

- * Collaboration avec le programme **PRINS (Practicing International Studies) de l'Université de Leiden**. En 2022, des étudiants ont fourni une consultation de douze semaines sur un défi politique présenté par l'OIDD sur le genre et la justice climatique.

- * Collaboration avec le **Programme de projets de recherche appliquée de l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève**, avec des étudiants diplômés développant et présentant une étude exploratoire sur la promotion de l'état de droit et des droits humains dans les espaces numériques.

GOUVERNEMENTS ET ORGANISATIONS RÉGIONALES

- Poursuite de l'engagement prioritaire avec le gouvernement de notre pays hôte, l'Italie, aux côtés des ambassadeurs de nos Parties membres.
- Participation au premier Dialogue stratégique États-Unis – OIDD, réunissant différents bureaux géographiques et thématiques du Département d'État et l'USAID pour examiner les progrès réalisés et explorer les opportunités d'engagement accru.
- Obtention du statut de Pilier évalué de la Commission européenne, ouvrant la voie à la signature par l'OIDD d'accords de financement avec les institutions européennes. Le rapport d'évaluation des piliers a souligné que l'OIDD a satisfait aux normes requises à tous égards.
- Signature d'un protocole d'accord avec l'IGAD pour mettre à profit les capacités uniques des deux organisations et concevoir des solutions sur mesure avec des résultats mesurables.
- Signature d'un accord-cadre avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) pour renforcer la collaboration sur les questions liées au climat et à la terre.

“ Obtention du statut de Pilier évalué de la Commission européenne, ouvrant la voie à la signature par l'OIDD d'accords de financement avec des institutions de l'UE. ”



PARTENARIATS AVEC LE SECTEUR PUBLIC/PRIVÉ

- L'OIDD a renforcé son engagement avec des organisations du secteur privé, en particulier dans le cadre du Programme de soutien aux investissements pour les pays les moins avancés (ISP/LDCs). Les équipes d'experts du programme ISP/LDCs comptent actuellement 40 membres, provenant notamment de cabinets d'avocats internationaux, d'instituts de recherche et d'ONG. Grâce à leur implication active dans la mise en œuvre du programme ISP/LDCs, l'OIDD a pu fournir des services de soutien liés à l'investissement à des bénéficiaires dans les pays les moins avancés pour un total de 2 778 heures pro bono et une valeur totale de plus de 1,8 million d'euros.

LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LES JEUNES



- Réalisation d'une cartographie des OSC toujours en activité sur les questions de justice en Afghanistan en vue de renforcer l'engagement et de soutenir les acteurs non étatiques et communautaires.
- Poursuite du partenariat avec le Réseau Transparence, participation et redevabilité (Transparency, Accountability and Participation Network – TAP) pour faire entendre la voix des organisations de la société civile sur l'ODD16+, notamment par le biais d'un volet dédié à la société civile lors de la Conférence sur l'ODD16, qui a abouti à la Déclaration de la société civile de Rome 2022 sur l'ODD16+.
- Partenaire coproducteur du Forum mondial de la justice dans le cadre de la Semaine de la justice de La Haye, qui a réuni des acteurs de l'état de droit pour discuter des causes profondes de la crise mondiale de l'état de droit sur les thèmes croisés de l'accès à la justice, la lutte contre la corruption et la transparence, et l'égalité des droits et la non-discrimination.
- Travail en marge du Forum politique de haut niveau (FPHN) avec Namati, le Réseau TAP, et d'autres organisations de la société civile pour organiser l'événement parallèle « L'ODD16+ en péril », avec la DG de l'OIDD, le DG italien pour la coopération au développement et la SGA pour la coordination des politiques du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU.
- Participation à la 17^e Conférence de l'Association internationale des femmes juges de la région Afrique dans le cadre de la Semaine de la justice afin de renforcer le partenariat de longue date de l'OIDD avec l'AIFJ.
- Rencontre avec un groupe de jeunes décideurs de 18 pays d'Afrique participant au Programme Jeunes leaders africains (YALP) de l'Institut universitaire européen (IUE) pour discuter et échanger sur des questions liées à la paix, l'état de droit, la qualité de genre et les sociétés inclusives.

Conférence ODD16: Une gouvernance centrée sur les personnes dans un monde post-pandémie

L'édition 2022 de la Conférence ODD16 a relevé le défi consistant à fournir plus de précisions sur la manière dont la gouvernance centrée sur les personnes peut rétablir la confiance, accélérer le développement durable et faire face aux crises et à l'incertitude. Coorganisé avec le gouvernement italien et le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, l'événement s'est tenu à la veille du Forum politique de haut niveau (FPHN) annuel aux Nations Unies. Plus de 1000 participants de 137 pays étaient présents.

Des intervenants de haut niveau – dont des chefs exécutifs d'entités des Nations Unies et d'autres organisations multilatérales, d'éminents décideurs et représentants de la société civile, du monde académique et des organisations de la jeunesse – ont discuté des moyens de prévenir les conflits et de préserver la paix dans un monde de plus en plus fragile. Les conversations ont porté sur le renforcement de la résilience institutionnelle, l'élaboration d'une nouvelle vision de l'état de droit pour relever les défis mondiaux et assurer l'inclusion, la protection et la participation à la gouvernance.

La conférence comprenait également un volet dédié à la société civile, qui a abouti au renouvellement de la Déclaration de la société civile de Rome 2022 sur l'ODD16+. La Déclaration a réaffirmé le potentiel transformatif et l'importance primordiale de l'ODD16 et a appelé les pays à traduire les engagements en matière de paix, justice et inclusion en actions concrètes. La conférence a mis en évidence les conséquences dévastatrices de la pandémie de COVID-19, qui a sapé la confiance et la cohésion sociale et aggravé les inégalités, mettant en garde contre une inversion des progrès durablement acquis sur l'ODD16 et les conséquences plus larges pour la paix et le développement durable.

Dans le même temps, elle a également émis une note d'optimisme prudent en présentant des solutions innovantes pour répondre aux crises, promouvoir la reprise, lutter contre l'insécurité et l'injustice, lutter contre la mauvaise gouvernance, combattre la corruption et basculer vers une gouvernance centrée sur les personnes.

Les délibérations de la conférence ont documenté le Forum politique de haut niveau 2022 et ont été largement diffusées.

La Directrice générale de l'OIDD Jan Beagle a conclu la réunion par un appel urgent à l'action pour accélérer les progrès sur l'ODD16 et l'Agenda 2030 : « Pour parvenir aux sociétés pacifiques, justes et inclusives envisagées par l'ODD16, nous devons agir maintenant – ensemble – pour investir dans des approches de la gouvernance et de l'état de droit centrées sur les personnes.

08

Finance

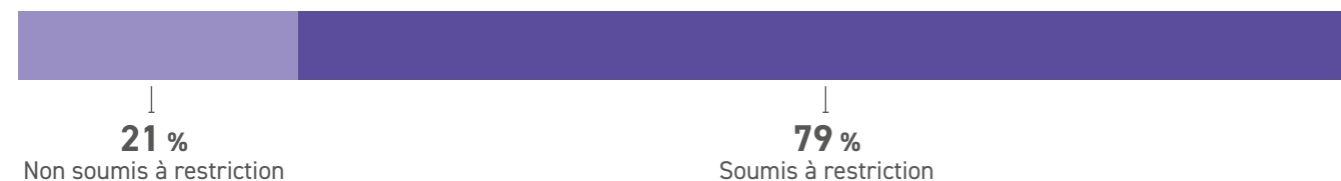
L'OIDD s'engage dans des partenariats financiers avec des donateurs traditionnels et non traditionnels, notamment des gouvernements, des organisations du secteur privé, des fondations et d'autres acteurs. Nous continuons à œuvrer pour un financement équilibré et prévisible qui nous permettra de répondre avec souplesse aux opportunités, d'investir dans l'innovation, la qualité et les capacités organisationnelles, et de construire des bases durables pour une croissance continue.



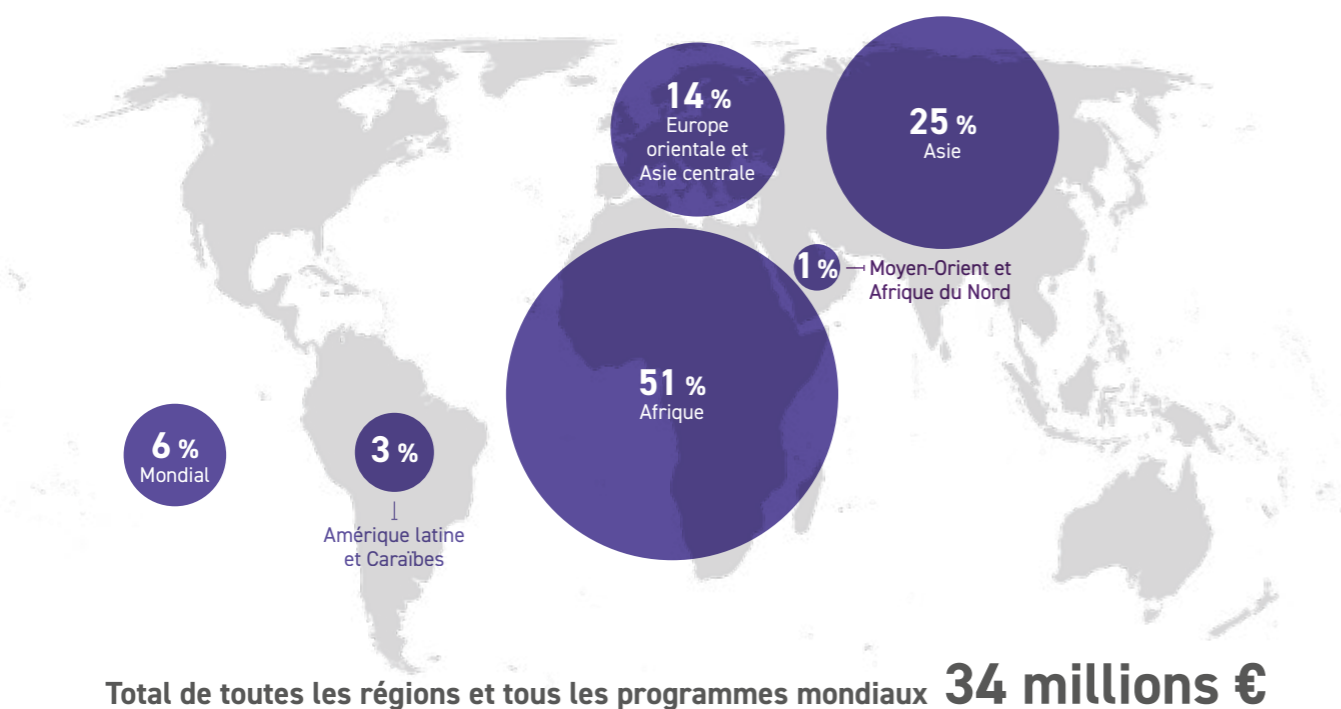
Revenus et dépenses

REVENUS PAR TYPE

La réalisation de la mission de l'OIDD repose à la fois sur des revenus soumis à restriction, à savoir des dons en soutien à des programmes ou projets spécifiques, et des revenus non soumis à restriction qui couvrent les fonctions essentielles. Les revenus non soumis à restriction renforcent également les processus organisationnels et permettent l'innovation. Les revenus non soumis à restriction de l'OIDD ont augmenté de 4 %, passant de 17 % en 2021 à 21 % en 2022.



REVENUS ISSUS DES PROGRAMMES PAR RÉGION

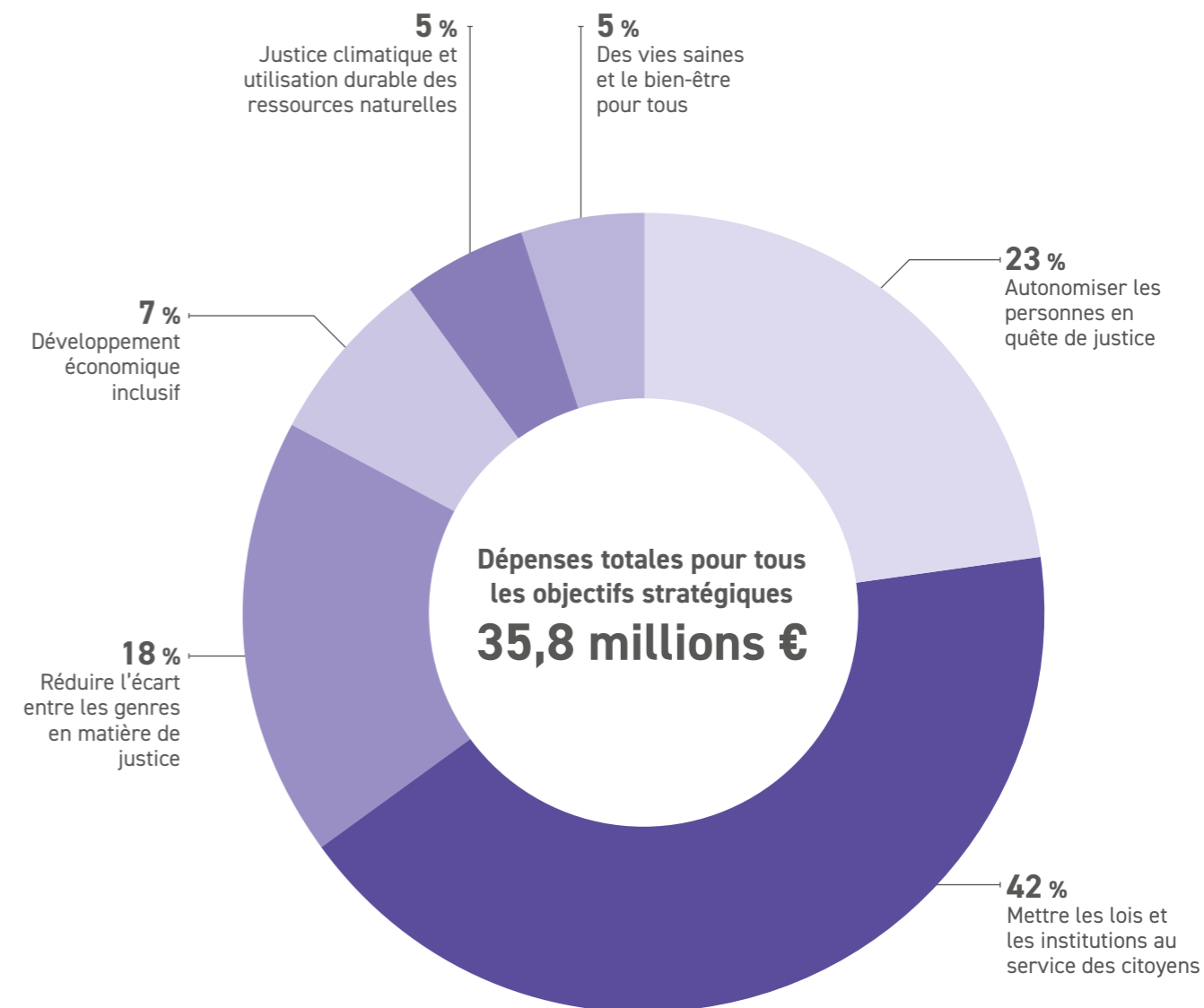


OUR DONORS

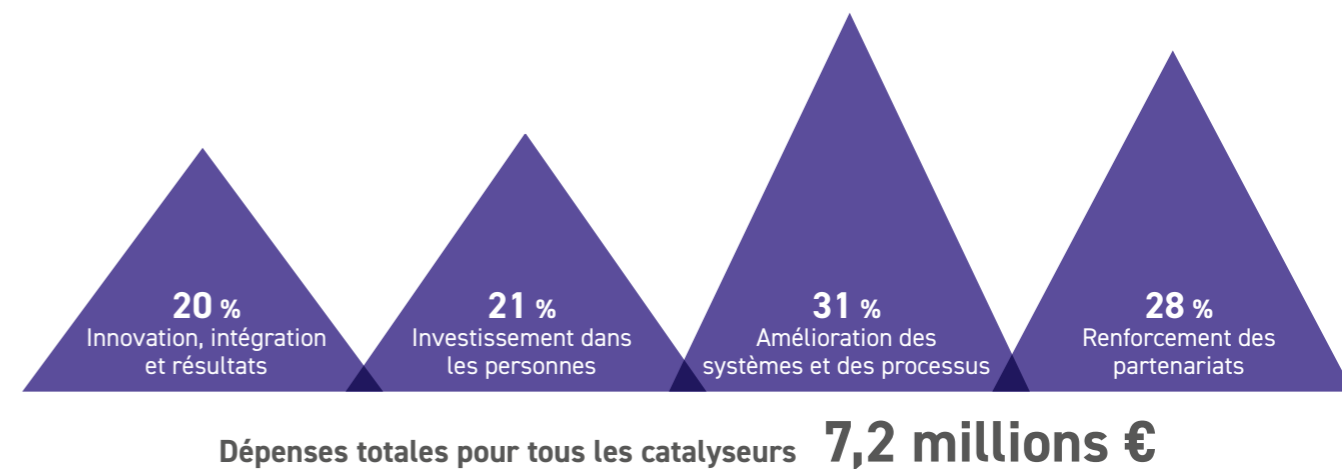
- * Canada
- * Chine
- * Danemark
- * Union européenne
- * Allemagne
- * Italie
- * Pays-Bas
- * Philippines
- * Suède
- * Suisse
- * Royaume-Uni
- * États-Unis d'Amérique
- * British Council
- * Cowater International Inc. (SPARC - KNOWLEDGE)
- * Development Alternatives Inc.
- * Banque européenne pour la reconstruction et le développement
- * Institut néerlandais des relations internationales Clingendael
- * Fonds de l'OPEP pour le développement international
- * Open Society Initiative for Eastern Africa (OSIEA)
- * Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
- * Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)
- * Département des Affaires économiques et sociales des Nations Unies

*Conception fondée sur la carte géospatiale des Nations Unies

DÉPENSES PAR CIBLE STRATÉGIQUE



DÉPENSES PAR CATALYSEUR



09

Gouvernance

PARTIES MEMBRES

AFGHANISTAN | AUSTRALIE | AUTRICHE | BULGARIE | BURKINA FASO | CHINE | ÉQUATEUR ÉGYPTE | SALVADOR
FRANCE | HONDURAS | ITALIE | JORDANIE | KENYA | KOWEÏT | LIBÉRIA | MALI | MAURITANIE | MONGOLIE
MONTÉNÉGRO | MOZAMBIQUE | PAYS-BAS | FONDS OPEP POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL | PAKISTAN
PARAGUAY | PÉROU | PHILIPPINES | QATAR | ROUMANIE | SÉNÉGAL | SOUDAN | SUÈDE | TUNISIE
TURQUIE | OUGANDA | ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE | VIETNAM



COMMISSION PERMANENTE

Depuis novembre 2022

- > Pakistan (président)
- > États-Unis d'Amérique (vice-président)
- > Italie (vice-président de droit)
- > Égypte
- > Koweït
- > Paraguay
- > Philippines

COMITÉ D'AUDIT ET DE FINANCE

Depuis novembre 2022

- > Italie (présidence)
- > Chine
- > Kenya
- > Koweït
- > Turquie
- > États-Unis d'Amérique

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- > Ruth Aura-Odhiambo
- > Hassane Cissé
- > Diego García-Sayán
- > Mehmet Hasan Göğüş
- > Hoang Ly Anh
- > Stefano Manservigi (Président)
- > Githu Muigai
- > Patrick O'Brien
- > Ahmer Bilal Soofi
- > Zou Xiaoyan

* Conception basée sur la carte géospatiale des Nations Unies



Organes de gouvernance

L'OIDD a été constituée en tant qu'organisation internationale en 1988 en vertu d'un traité – l'Accord portant création de l'Organisation internationale de droit du développement. L'organisation est gouvernée par l'Assemblée des Parties, composée de représentants des Parties membres, qui détermine les politiques de l'organisation, élit le Directeur général et dirige son travail. L'Assemblée des

Parties se réunit chaque année à Rome. Les parties membres élisent un président et un vice-président pour un mandat de trois ans. En tant que pays hôte du siège de l'OIDD à Rome, l'Italie est vice-présidente de droit. L'Assemblée élit également une commission permanente et une commission d'audit et de finance parmi les parties membres. La Commission permanente fait rapport à l'Assemblée des Parties et

fournit un contrôle approprié de l'organisation au nom des parties membres entre les sessions de l'Assemblée. Le Comité d'audit et de finance assiste l'Assemblée des Parties, par l'intermédiaire de la Commission permanente, dans ses responsabilités de contrôle financier, en particulier en ce qui concerne l'audit et la conformité et le maintien d'une performance financière efficace et efficiente de l'OIDD.

Assemblée des Parties 2022

En novembre 2022, la réunion annuelle de l'Assemblée des Parties s'est tenue en présentiel au ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale. Le sous-secrétaire d'État italien aux Affaires étrangères et à la Coopération internationale a ouvert la réunion, à laquelle ont participé 34 Parties membres de l'OIDD, une majorité ayant un grade d'ambassadeur. La Directrice générale a présenté un rapport sur les activités de l'organisation au cours de l'année. Au cours du débat général, 17 Parties membres ont fait des déclarations, félicitant l'organisation pour ses réalisations au cours de l'année écoulée, notamment la reprise des opérations en Afghanistan en vue de soutenir les acteurs judiciaires de la société civile, ainsi que les efforts en cours dans d'autres environnements

difficiles tels que l'Ukraine et la région sahélienne. Les Parties membres ont adopté le Plan de gestion pour 2023-2024 et le budget de fonctionnement pour 2023. Les Parties membres ci-après ont été élues aux organes directeurs : l'Égypte et le Paraguay en tant que membres ad hoc de la Commission permanente pour un mandat de deux ans expirant à la réunion annuelle de 2024 de l'Assemblée des Parties ; et la Chine, le Kenya et les États-Unis d'Amérique pour continuer à servir en tant que membres du Comité d'audit et de finance pour un mandat de deux ans, expirant également à l'Assemblée annuelle de 2024. Deux nouveaux membres ont également été élus pour siéger au Conseil consultatif de l'OIDD : M. Bilal Soofi du Pakistan et M. Diego García-Sayán du Pérou.

Photographies

4. Directrice générale de l’OIDD Jan Beagle - ©IDLO
7. ©IDLO/Unsplash
8. Centre de services publics, Marioupol, Ukraine – avril 2023 – utilisation accordée par le représentant de la ville de Marioupol.
9. Andriy Kostin, Procureur général d’Ukraine, Assemblée des Parties de l’OIDD, Rome, Italie – novembre 2022 - ©IDLO/Giuseppe Fanizza, Giulia Ticozzi
11. Sow Absetou Diabaté, coordinateur de programme terrain de l’OIDD, avec le commandant de la police judiciaire, Boubacar Maïga, Ségou, Mali – mars 2022- ©IDLO/Harandane Dicko
12. Première conférence de coordination, Kaboul, Afghanistan - novembre 2022 - ©IDLO
14. Formation au renforcement des capacités judiciaires, Tsaghkadzor, Arménie – février 2020 - ©IDLO
16. Shadrack Ouma Omondi, spécialiste des régimes fonciers de l’IGAD – à la Conférence régionale de haut niveau sur la terre et les conflits en Afrique de l’Est et dans la Corne de l’Afrique, dans le cadre de la Semaine de la justice en Afrique de l’Est, Kampala, Ouganda - octobre 2022 - ©IDLO/Lane Productions
17. Conférence régionale de haut niveau sur la terre et les conflits en Afrique de l’Est et dans la Corne de l’Afrique, dans le cadre de la Semaine de la justice en Afrique de l’Est, Kampala, Ouganda - octobre 2022 - ©IDLO/Lane Productions
18. 17e Conférence de l’Association internationale des femmes juges (AIFJ) de la région Afrique, dans le cadre de la Semaine de la justice en Afrique de l’Est, Kampala, Ouganda – octobre 2022 - ©IDLO/Lane Productions
21. Projet OIDD-UE pour les enfants, province de l’Arkhangai, Mongolie - août 2021 -©IDLO/Agizul Sumber
23. Marites M. Banayo, un vendeur du marché, Quiapo, Manille, Philippines – avril 2022 - ©IDLO
24. Projet OIDD-UE pour les enfants, province de l’Arkhangai, Mongolie - août 2021 -©IDLO/Agizul Sumber
25. Projet OIDD-UE pour les enfants, province de l’Arkhangai, Mongolie - août 2021 - ©IDLO/Agizul Sumber
26. Mr. Stephen Kent, Responsable pays pour l’OIDD Mongolie ; Mme Axelle Nicaise, Ambassadrice de la délégation de l’Union européenne en Mongolie, Lancement de la Phase II du Projet de l’UE, Oulan-Bator, Mongolie - janvier 2023 - ©AFCYD (Authority for Family, Child, and Youth Development)
27. Membres du tribunal au Centre de règlement alternatif des différends de Baidoa, Somalie - mars 2022 - ©IDLO/GGImages/ Mustafa Saeed
28. Analyste de cas de règlement alternatif des différends, Baidoa, Somalie - mars 2022 - ©IDLO/GGImages/ Mustafa Saeed
29. Lydia Kyakuwa conseille un client à la clinique d’aide juridique de l’Uganda Law Society, Kampala, Ouganda – avril 2022 - ©IDLO/GGImages/ Tiff Gravel
31. Un bénéficiaire des formations de l’OIDD, Yeahdoh Kabia, chef des opérations à l’Autorité portuaire nationale du Libéria, port à Monrovia, Libéria – avril, 2022 - ©IDLO/GGImages/Carielle Doe
32. Vice-présidente de la Cour suprême Philomena Mwilu, Symposium inaugural de la Cour des petites créances, Kenya – décembre 2022 - ©IDLO
33. Clients à la Cour de cad, Nairobi, Kenya – mars 2022 - ©IDLO
34. ©IDLO/Adobe Stock
35. Libéria - mars 2022- ©IDLO/CloudsStudio
37. Juges et magistrats kenyans : les juges Roselyn Nambuye (retraîtée), Roseline Korir, Roselyn Oganyo - 17e Conférence de l’Association internationale des femmes juges (AIFJ) de la région Afrique, dans le cadre de la Semaine de la justice en Afrique de l’Est, Kampala, Ouganda - octobre 2022 - ©IDLO/Lane Productions
38. Leonarda Mañebo à son stand à Divisoria, Manille, Philippines – avril 2022 - ©OIDD
39. La juge Martha K. Koome, 17e Conférence de l’Association internationale des femmes juges (AIFJ) de la région Afrique, dans le cadre de la Semaine de la justice en Afrique de l’Est - octobre 2022, Kampala, Ouganda - ©IDLO/ Lane Productions
40. Journée portes ouvertes des ODD, Oulan-Bator, Mongolie – septembre 2022 - ©OIDD/Agizul Sumber
41. Séance de clôture de la 67e Commission de la condition de la femme, New York, États-Unis – mars 2023 - ©ONU Femmes/Ryan Brown
42. ©OIDD/Unsplash
43. ©OIDD/Silvia Doderò
45. Nely Molina, infirmière et animatrice judiciaire bénévole à Santa Lucía, Francisco Morazán - Palais de justice de la paix (Juzgado de Paz), Santa Lucía, Honduras – novembre 2022 - ©IDLO/Dulce María Pavón Rodríguez
47. ©OIDD/Unsplash
49. Formation OIDD à Entebbe, Ouganda – novembre 2022 - ©IDLO/ GGImages/Tiff Gravel
51. ©Photo ONU/Tobin Jones
52. Tunisie – avril 2022 - ©OIDD
53. Avocat Dhekra, Tunisie – avril 2022 - ©OIDD
54. Marché, Kampala, Ouganda – septembre 2022 - ©IDLO/ GGImages/Tiff Gravel
55. Marché, Kampala, Ouganda – septembre 2022 - ©IDLO/ GGImages/Tiff Gravel
56. COP27, Charm el-Cheikh, Egypte - novembre 2022 - ©IDLO / Daniel Eggleston
59. ©OIDD/Adobe Stock
60. ©OIDD/Adobe Stock
61. Dhaka, Bangladesh – avril 2022 - ©IDLO/Ponir Hossain
63. ©OIDD/Pexels
64. ©IDLO/Pexels ; Nations Unies, New York, États-Unis - ©OIDD ; ©OIDD/Pexels
65. Nations Unies, Genève, Suisse - ©IDLO/Unsplash
67. Université George Washington, Washington DC, États-Unis - ©IDLO/ Adobe Stock
68. Conférence régionale de haut niveau sur la terre et les conflits en Afrique de l’Est et dans la Corne de l’Afrique, dans le cadre de la Semaine de la justice en Afrique de l’Est, Kampala, Ouganda - octobre 2022 - ©IDLO/Lane Productions ; Ghana - ©OIDD
69. Lynrose Jane Genon, Conférence de l’OIDD sur l’ODD16, Rome, Italie – avril 2022 - ©IDLO
71. ©OIDD/Pexels
75. Assemblée des Parties de l’OIDD, Rome, Italie - novembre 2022 - ©OIDD/Giuseppe Fanizza, Giulia Ticozzi

Publié par l’OIDD, Département des Relations extérieures et des Partenariats, Unité des communications

Chef de projet/Rédacteur principal : **Erin Gell**
Rédaction/édition du rapport : **Gretchen Luchsinger**
Story Editor : **Roxanna Samii**
Photo Editor : **Catriona O’Sullivan**
Conception : **Paula Bustamante**

Copyright © 2023, **Organisation internationale de droit du développement (OIDD)**

ISBN: 9788896155462



Siège

Organisation internationale de droit du développement
www.idlo.int · idlo@idlo.int · @IDLO
Viale Vaticano 106 · 00165
Rome, Italie
Tél. : +39 06 4040 3200 · Fax : +39 06 4040 3232

Bureau régional
Hofweg 9E, 2511 AA
La Haye, Pays-Bas
Tél. : +31 070 240 0870
thehague@idlo.int

**Bureau de l'Observateur permanent
auprès des Nations Unies**
336 East 45th Street, 11th floor
New York, NY 10017, États-Unis
Tél. : +1 212 867 9707
newyork@idlo.int

**Bureau de l'Observateur permanent
auprès des Nations Unies**
23, avenue de France
1202 Genève, Suisse
Tél. : +41 22 734 41 40
geneva@idlo.int

